

QUATRE-VINGTIÈME JOURNÉE.

Mercredi 13 mars 1946.

Audience du matin.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal a pris une décision sur les débats qui se dérouleront à propos des charges portées contre les organisations et sur les requêtes présentées par les membres des dites organisations. Je n'ai pas l'intention de lire le texte de cette décision, mais elle sera affichée au Centre d'information de la Défense; elle sera communiquée aux avocats ainsi qu'au Ministère Public.

Docteur Jahrreiss, aviez-vous terminé votre interrogatoire du témoin?

PROFESSEUR Dr JAHRREISS. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Très bien. Un autre avocat désire-t-il interroger ce témoin?

(Le témoin Kesselring revient à la barre.)

Dr KAUFFMANN. — Témoin, vous souvenez-vous quand l'accusé Kaltenbrunner a pour la première fois fait parler de lui dans la vie officielle?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne sais pas si Kaltenbrunner a jamais particulièrement joué un rôle officiel. J'ai entendu parler de Kaltenbrunner pour la première fois lorsqu'il succéda à l'amiral Canaris.

Dr KAUFFMANN. — Vous souvenez-vous qu'en janvier 1943 il ait été nommé chef du Reichssicherheitshauptamt?

TÉMOIN KESSELRING. — Je peux en avoir entendu parler, mais je n'ai pas de souvenirs précis à ce sujet.

Dr KAUFFMANN. — Kaltenbrunner a déclaré qu'en avril 1945 il se serait efforcé de mettre l'Autriche à l'abri des opérations de guerre. Vous souvenez-vous de cela?

TÉMOIN KESSELRING. — J'ai simplement entendu dire que Kaltenbrunner comptait au nombre des personnalités qui s'efforçaient de travailler en vue de l'indépendance de l'Autriche, mais je n'ai pas de connaissances précises à ce sujet.

Dr KAUFFMANN. — De plus, Kaltenbrunner déclare qu'à la suite d'un accord avec la Croix-Rouge de Genève, il aurait organisé le retour dans leur foyer des internés civils à travers la ligne de

feu et aurait demandé à vos services, non à vous personnellement, que l'on créât un passage dans les lignes pour permettre à ces internés civils de rentrer chez eux. Vous souvenez-vous de cela?

TÉMOIN KESSELRING. — Il est bien possible que cette demande nous ait été adressée, mais je n'en ai pas eu connaissance personnellement, car j'étais très souvent éloigné de mes services.

Dr KAUFFMANN. — Témoin, vous souvenez-vous quand on créa, pour la première fois, des camps de concentration en Allemagne?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, c'était en 1933. Je me souviens de trois camps de concentration, dont la création remonte à une date dont je ne peux me souvenir exactement: Oranienburg, où je suis souvent passé en voiture et que j'ai survolé très souvent; Dachau, dont on avait discuté passionnément dans les journaux, et Weimar-Dora près de Weimar, un camp de concentration que j'ai survolé très souvent lors de mes déplacements officiels. Je ne me souviens pas d'autres camps de concentration; mais je pourrais peut-être me permettre d'ajouter ici que, par principe, je n'ajoutais aucune foi aux rumeurs qui, par ces temps de crise, foisonnaient, car je me consacrais uniquement à mon travail qui était particulièrement ardu.

Dr KAUFFMANN. — En ce qui concerne les internés des camps de concentration, pouvez-vous nous dire si vous aviez une idée exacte des gens qui devaient y être amenés?

TÉMOIN KESSELRING. — Je pensais, sans savoir de qui je tenais cette opinion qui me semblait plausible, que le national-socialisme essayait de faire une révolution qui ne fût pas sanglante, en internant ses adversaires politiques jusqu'au moment où les assises de l'État nouveau seraient assez solides pour permettre à ces personnes de réintégrer la société nouvelle. Telle était ma connaissance de la situation. J'en conclus, pour répondre à cette question, qu'il devait s'agir surtout de personnes hostiles à la conception nationale-socialiste.

Dr KAUFFMANN. — Avez-vous jamais réfléchi au traitement infligé à ces internés des camps de concentration? Quelle était votre idée sur ce point? Il y a peut-être une différence entre les premières années de l'existence de ces camps et les dernières années?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne sais rien sur les méthodes du traitement dans les camps de concentration. Pendant les premières années, époque à laquelle j'étais encore en activité en Allemagne, on entendait des rumeurs selon lesquelles le traitement était normal. Plus tard, je me suis trouvé à l'étranger, c'est-à-dire sur les théâtres d'opérations militaires, hors d'Allemagne. J'étais trop loin et séparé de tout pour savoir quoi que ce fût sur ces incidents et je n'ai pas cherché à en être informé.

Dr KAUFFMANN. — Je suis donc en droit de présumer que vous n'aviez aucune connaissance positive des atrocités commises dans ces camps ?

TÉMOIN KESSELRING. — Non, je n'en ai eu aucune connaissance positive, même à l'époque où je suis devenu Commandant en chef des armées de l'Ouest, en mars 1945. Même alors, les conditions qui régnaient dans ces camps de concentration m'étaient absolument inconnues. Ce fait peut s'expliquer par deux raisons : d'une part, par mon attitude personnelle, je l'ai déjà mentionnée tout à l'heure, à savoir que, par principe, je ne m'occupais que de mon travail, qui suffisait à mon activité ; d'autre part, il s'était créé à l'intérieur même de l'État un état policier qui s'était séparé d'une manière hermétique du reste du monde.

Dr KAUFFMANN. — Avez-vous eu la possibilité de savoir si, dans vos milieux d'officiers, on a eu une connaissance plus étendue que la vôtre ?

TÉMOIN KESSELRING. — J'étais en contact très intime avec mes officiers, et je ne crois pas qu'il y en ait eu un grand nombre qui aient été plus au courant que moi. Évidemment, je ne puis donner d'indications individuelles.

Dr KAUFFMANN. — Saviez-vous que Hitler était décidé à exterminer en fait le peuple juif ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je l'ignorais absolument.

Dr KAUFFMANN. — N'avez-vous pas eu souvent la possibilité de discuter de questions idéologiques avec Hitler ?

TÉMOIN KESSELRING. — Lorsque je me trouvais au Quartier Général, au cours de la conversation officielle, nous ne parlions que de questions militaires qui se rapportaient au théâtre d'opérations où j'étais engagé. Aux repas, nous nous entretenions généralement de questions historiques ou d'intérêt général, mais nous ne discutons jamais de problèmes idéologiques ou politiques. Je ne puis me souvenir d'aucun moment où Hitler aurait essayé de m'influencer ou d'influencer l'un quelconque des autres généraux, de quelque manière que ce soit, dans le but de nous amener à professer activement le national-socialisme.

Dr KAUFFMANN. — Avez-vous cru à la personnalité de Hitler, en particulier avez-vous cru qu'il était décidé à conduire le peuple allemand vers un avenir meilleur, en tenant compte de la liberté individuelle et de la dignité humaine ? Quelle était votre conception personnelle sur ce sujet ?

TÉMOIN KESSELRING. — J'ai, au vu de...

LE PRÉSIDENT. — Quelle est la pertinence de l'opinion personnelle du témoin sur un point de ce genre ? Quel rapport voyez-vous

là avec les charges qui sont portées contre l'accusé Kaltenbrunner ? Le Tribunal estime que ce genre de questions ne constitue qu'un gaspillage de son temps.

Dr KAUFFMANN. — Est-il exact que dans l'État basé sur le « Führerprinzip » tel qu'il existait en Allemagne, il était impossible de s'opposer à un ordre supérieur ?

TÉMOIN KESSELRING. — Sous cette forme-là, je ne puis le nier. On pouvait certainement présenter son propre point de vue à l'encontre d'une autre conception, mais si une décision officielle intervenait, qui condamnait votre opinion personnelle, l'obéissance la plus absolue devenait nécessaire et l'exécution était exigée et même assurée, le cas échéant, par l'application de la loi pénale.

Il eût été impossible de s'opposer à un ordre supérieur, étant donné la personnalité et l'attitude d'Adolf Hitler ; du reste cela n'eût mené à rien.

Dr KAUFFMANN. — Celui qui se serait élevé contre un ordre définitif n'aurait-il pas risqué sa vie ?

TÉMOIN KESSELRING. — Au cours des dernières années, très certainement.

Dr KAUFFMANN. — Avez-vous, à un moment quelconque, considéré que la guerre ne pouvait pas être gagnée et, si oui, à quelle époque ?

TÉMOIN KESSELRING. — A partir de l'année 1943, il fallut envisager la possibilité d'une paix non victorieuse. Je dois insister sur le mot possibilité, car l'adoption d'un certain nombre de mesures stratégiques aurait peut-être pu faire changer le cours du destin.

Dr KAUFFMANN. — Vous est-il arrivé de discuter cette question en haut lieu, d'exprimer vos doutes sur la poursuite de la guerre ?

TÉMOIN KESSELRING — A diverses reprises, en parlant du secteur des opérations que je commandais, j'ai fait allusion à certaines difficultés qui pourraient surgir et influencer l'issue de la guerre dans son ensemble ; mais n'étant responsable que d'un seul secteur militaire, je ne me sentais pas en droit de porter un jugement sur l'ensemble des opérations militaires, car mon point de vue nécessairement limité ne me permettait pas de juger de la situation de la production et de l'organisation des réserves de main-d'œuvre. Et, comme je l'ai dit antérieurement, j'ai refusé de me prononcer en dilettante sur la situation et de faire la moindre déclaration que l'on aurait pu, à certains égards, considérer comme officielle, puisqu'elle aurait porté la signature du maréchal Kesselring.

Dr KAUFFMANN. — Si je vous comprends bien...

LE PRÉSIDENT. — Docteur Kauffmann, voulez-vous expliquer au Tribunal le rapport que vos deux ou trois dernières questions peuvent présenter avec l'accusé Kaltenbrunner ?

Dr KAUFFMANN. — La situation est la même pour Kaltenbrunner : il ne pouvait absolument pas, ainsi qu'il l'a déclaré, s'opposer à un ordre reçu, sans risquer sa vie.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez demandé au témoin si, à un moment donné, il s'est posé la question de savoir jusqu'à quand durerait la guerre. Quel rapport cette question a-t-elle avec Kaltenbrunner ?

Dr KAUFFMANN. — Plusieurs accusés sont inculpés d'avoir continué le combat, tout en sachant que la guerre était perdue, et ainsi de l'avoir prolongée. Ma dernière question a été posée dans le but d'éclaircir ce point.

LE PRÉSIDENT. — Je ne crois pas que cette charge ait été portée spécialement contre Kaltenbrunner ; mais si c'est là votre dernière question, je vous autorise à la poser.

Dr KAUFFMANN. — Si je vous comprends bien, témoin, vous prétendez que la raison principale pour laquelle vous avez continué à combattre était le sentiment du devoir envers votre patrie ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, certainement. Mais, à côté de cela, il y avait encore d'autres raisons. L'une d'elles, par exemple, résidait dans le fait que la possibilité de conclure un accord politique pour terminer la guerre était exclue du moins officiellement. Je le croyais et, aujourd'hui encore, j'en suis bien convaincu ; je puis le prouver par le fait que j'entrepris personnellement et avec l'Obergruppenführer Wolff des négociations par la Suisse avec un Américain, afin d'entamer des pourparlers politiques dans ce but.

Dr KAUFFMANN. — Je n'ai pas d'autres questions à poser, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Un autre avocat désire-t-il interroger le témoin ?

M. PELCKMANN. — Témoin, le Dr Kauffmann vous a demandé si le corps des officiers connaissait la situation et l'installation des camps de concentration. Savez-vous que des cours spéciaux d'enseignement national-politique étaient professés dans la Wehrmacht ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, je le sais.

M. PELCKMANN. — Puis-je vous demander si vous saviez que, lors d'un de ces cours d'enseignement national-politique de la Wehrmacht, qui eurent lieu du 15 au 23 janvier 1937 — je me réfère ici au document PS 1992(a) — Himmler, chef des SS, se

référant à l'installation des camps de concentration, s'adressa aux officiers réunis à peu près dans les termes suivants :

« Nous faisons naturellement une distinction entre les internés qui ne se trouvent là que pour quelques mois, dans des buts de rééducation, et ceux qui y resteront plus longtemps. »

Je saute un certain nombre de phrases et je passe à celles qui me paraissent importantes :

« L'ordre ne commencera à être instauré que si les gens vivent dans des baraques propres. Nous autres Allemands sommes seuls capables de le réaliser, car aucun autre peuple n'agirait d'une façon si humaine. Le linge de corps doit être changé fréquemment ; les internés doivent s'habituer à se laver deux fois par jour et il faut leur recommander d'utiliser des brosses à dents, ce dont pour la plupart ils n'ont pas l'habitude. »

Saviez-vous que la Wehrmacht avait reçu des instructions de ce genre, ce qui, ainsi que nous le savons aujourd'hui, ne correspond en rien aux conditions qui existaient réellement ?

TÉMOIN KESSELRING. — Comme je le disais tout à l'heure, nous ne nous sommes jamais occupés de questions pareilles, et cette conférence de Himmler m'est absolument inconnue.

M. PELCKMANN. — Inconnue. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT. — D'autres avocats désirent-ils interroger le témoin ? Dans ces conditions, le Ministère Public peut commencer son contre-interrogatoire.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous comprenez bien, n'est-ce pas, que, tout en déposant comme témoin, vous êtes aussi inculpé en tant que membre du Haut Commandement et de l'État-Major général, conformément à la définition qui figure dans l'Acte d'accusation ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, je le comprends.

M. JUSTICE JACKSON. — Et que vous déposez ici comme un accusé virtuel ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je comprends.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez parlé de l'instauration par le parti national-socialiste d'un État policier en Allemagne, et je voudrais vous demander si ce n'est pas un fait que l'État policier reposait essentiellement sur deux institutions : d'abord, la Police secrète d'État et, en second lieu, les camps de concentration ?

TÉMOIN KESSELRING. — Le concours de la Police est pour moi un fait établi ; quant aux camps de concentration, c'était, selon moi, en dernière analyse, un moyen pour atteindre le but recherché.

M. JUSTICE JACKSON. — La Police secrète et les camps de concentration furent tous deux établis par Hermann Göring; n'est-ce pas là un fait qui vous est connu?

TÉMOIN KESSELRING. — La Police secrète d'État a été créée par Hermann Göring. Qu'elle ait été formée par Himmler...

M. JUSTICE JACKSON. — Ce n'est pas le sens de ma question, gardez vos explications pour vos avocats. Répondez à ma question: est-ce que les camps de concentration n'ont pas été créés également par Hermann Göring?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne sais pas.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous ne le savez pas? Étiez-vous d'accord avec l'État policier?

TÉMOIN KESSELRING. — J'ai considéré comme anormal, au point de vue allemand, qu'il se soit créé un état dans l'État, pour empêcher un certain nombre de choses d'être connues du public.

M. JUSTICE JACKSON. — Pouvez-vous nous indiquer ce que vous avez pu faire dans la vie officielle, pour empêcher que cet état anormal s'établît en Allemagne?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne me souviens de rien, si ce n'est que, dans les conversations avec mes supérieurs, je peux en avoir parlé; mais j'insiste surtout sur le fait que je me suis occupé essentiellement des tâches qui m'incombaient.

M. JUSTICE JACKSON. — Voulez-vous laisser entendre au Tribunal que vous n'aviez jamais eu connaissance d'une campagne menée par cet état pour la persécution des Juifs en Allemagne? Est-ce là le sens de votre déposition?

TÉMOIN KESSELRING. — Je n'ai pas eu connaissance, d'une persécution des Juifs en tant que telle.

M. JUSTICE JACKSON. — N'est-ce pas un fait que des officiers juifs ont été exclus de votre armée et de votre commandement?

TÉMOIN KESSELRING. — Il n'y avait pas d'officiers juifs.

M. JUSTICE JACKSON. — N'est-ce pas un fait que certains officiers de votre armée et certains officiers de la Luftwaffe prirent des mesures pour s'aryaniser, afin d'échapper aux effets des décrets de Göring? Êtes-vous au courant de cela?

TÉMOIN KESSELRING. — J'ai entendu des rumeurs à ce sujet.

M. JUSTICE JACKSON. — Et l'aryanisation de ceux qui étaient soupçonnés d'être de descendance juive, consistait à prouver que le père dont ils portaient le nom n'était pas le père véritable? C'est bien cela?

TÉMOIN KESSELRING. — J'avoue que c'est exact. Mais il y avait aussi d'autres cas.

M. JUSTICE JACKSON. — Oui, il se pouvait que la mère fût soupçonnée d'être de descendance juive?

TÉMOIN KESSELRING. — Il est possible que, dans quelques cas exceptionnels, on ait fait abstraction de certaines choses.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous ne savez rien sur les pogroms anti-Juifs des 9 et 10 novembre 1938, en Allemagne?

TÉMOIN KESSELRING. — S'agit-il de l'affaire des vitrines? Je ne sais pas de quel jour vous voulez parler.

M. JUSTICE JACKSON. — Je parle des émeutes au cours desquelles des synagogues ont été incendiées et qui avaient tellement irrité Göring. En avez-vous entendu parler en 1938?

TÉMOIN KESSELRING. — Non, je n'en ai rien su.

M. JUSTICE JACKSON. — Où étiez-vous en 1938?

TÉMOIN KESSELRING. — En 1938, j'étais à Dresde.

M. JUSTICE JACKSON. — En novembre?

TÉMOIN KESSELRING. — En novembre, j'étais à Berlin, où je commandais la Luftwaffe.

M. JUSTICE JACKSON. — A Berlin, et vous n'avez jamais entendu parler de ces émeutes des 9 et 10 novembre 1938?

TÉMOIN KESSELRING. — Je n'ai entendu parler que de ce qu'on a appelé la campagne des glaces ou des vitrines.

M. JUSTICE JACKSON. — Qu'est-ce à dire? Vous employez une expression qui m'est inconnue; je ne sais pas ce qu'elle veut dire.

TÉMOIN KESSELRING. — Il s'agit des vitrines de magasins qui ont été brisées à Berlin; ces faits avaient pris des proportions assez grandes.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez donc bien entendu parler de ces émeutes anti-juives, cette année-là?

TÉMOIN KESSELRING. — Celles que je viens de mentionner, oui.

M. JUSTICE JACKSON. — Et avez-vous su que Hermann Göring signa un décret confisquant les primes d'assurances qui devaient indemniser les Juifs dont les magasins avaient été endommagés? Avez-vous entendu parler de l'action de Göring à cet égard?

TÉMOIN KESSELRING. — Je n'ai pas tout à fait compris. Puis-je vous prier de répéter?

M. JUSTICE JACKSON. — Avez-vous entendu parler du décret rendu par Göring, quelques jours plus tard, le 12 novembre très exactement, confisquant les primes d'assurances dues aux victimes de ces émeutes et condamnant les Juifs à une amende collective d'un milliard de Reichsmark?

TÉMOIN KESSELRING. — Il est possible que j'en aie entendu parler à l'époque, mais je n'ai plus de souvenirs exacts à ce sujet.

M. JUSTICE JACKSON. — Mais si vous en avez entendu parler, n'avez-vous pas, en ce temps-là, considéré ces actes comme des persécutions ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je dois évidemment considérer cette campagne des vitrines comme un excès contre les Juifs.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez déclaré, si je vous ai bien compris, en vous basant sur votre propre expérience auprès de Hitler, qu'il était admis que des officiers eussent des divergences d'opinion avec lui, du moment qu'ils obéissaient à ses ordres. C'est bien ce que vous voulez dire ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je dois m'excuser, je n'ai pas entièrement compris la fin de votre phrase.

M. JUSTICE JACKSON. — J'ai cru comprendre, d'après votre déposition de ce matin, que vous vous sentiez parfaitement libre d'être en désaccord avec Hitler, de lui présenter des suggestions et de lui donner des renseignements mais, qu'une fois sa décision prise, ses ordres devaient être obéis à la lettre.

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

M. JUSTICE JACKSON. — Autrement dit, un officier était en tous temps libre de se présenter chez Hitler et de lui donner des renseignements techniques, tel par exemple l'état de préparation de son service ?

TÉMOIN KESSELRING. — En général, non. C'étaient les Commandants en chef des différentes armes composant la Wehrmacht qui étaient habilités à le faire.

M. JUSTICE JACKSON. — De sorte que la seule voie par laquelle les renseignements sur l'état de l'Aviation pouvaient parvenir à Hitler était celle de Hermann Göring. Est-ce exact ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, Hermann Göring, et parfois le secrétaire d'État Milch, adjoint du Reichsmarschall.

M. JUSTICE JACKSON. — Étant donné votre connaissance de la situation, était-il possible à des officiers de la Luftwaffe, à supposer que Hitler eût voulu entreprendre une guerre pour laquelle la Luftwaffe n'était pas prête, de lui rendre compte de faits semblables ?

TÉMOIN KESSELRING. — Nous avons entière confiance en notre Reichsmarschall et nous savions qu'il était la seule personnalité qui avait une influence décisive sur Adolf Hitler. Dans ce sens, nous nous sentions en parfaite sécurité, d'autant plus que nous connaissions l'attitude pacifique du maréchal et que nous comptions sur lui.

M. JUSTICE JACKSON. — Il fut un temps où vous fûtes envoyé à l'Est comme Commandant en chef, n'est-ce pas? Vous êtes allé en Pologne, puis ensuite en Russie soviétique, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, en Pologne et en Russie.

M. JUSTICE JACKSON. — N'était il pas entendu, parmi les officiers qui participèrent à cette campagne de Pologne et de Russie, que les Conventions de la Haye ne seraient pas étendues au traitement des prisonniers de guerre de l'Union Soviétique?

TÉMOIN KESSELRING. — Je l'ignorais.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez dit que la Luftwaffe était une arme purement défensive. Est-ce bien là le sens de votre déposition?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

M. JUSTICE JACKSON. — Quels étaient, au début de la campagne de Pologne, les effectifs allemands en différents types d'appareils?

TÉMOIN KESSELRING. — Comme je ne faisais pas partie du Service central, je ne peux vous donner que des chiffres approximatifs, sans garantie d'exactitude historique. Dans l'ensemble, nous devons avoir environ 3.000 appareils. En tout, si je me souviens bien, il y avait environ 30 à 40 groupes de bombardiers, le même nombre de chasseurs et 10 groupes de Stukas, d'avions de chasse...

M. JUSTICE JACKSON. — Voulez-vous me donner le chiffre de chacun des groupes?

TÉMOIN KESSELRING. — Environ 30 appareils qui, progressivement, se réduisaient jusqu'à 7, 6 et 5 avions dans la journée.

Il y avait également environ 10 à 12 groupes de Stukas, y compris des avions de combat et de destruction. Étaient également compris dans ce nombre des avions de reconnaissance et un certain nombre d'avions de la Marine.

M. JUSTICE JACKSON. — Et la proportion des bombardiers était environ de deux contre un par rapport aux avions de combat?

TÉMOIN KESSELRING. — La proportion des bombardiers par rapport aux chasseurs était de 1 pour 1; ou 1,2, ou 1,3 pour 1. J'ai dit de 30 à 40 groupes de bombardiers et environ 30 groupes de chasseurs; si je comprends les avions de chasse bi-moteurs, je crois que la proportion de 1 à 1 est à peu près exacte.

M. JUSTICE JACKSON. — Et ainsi vous arrivez à un total d'environ 3.000 unités?

TÉMOIN KESSELRING. — Sans prétendre à la précision historique, je peux indiquer ce chiffre, attendu que j'ai pu réfléchir en toute tranquillité pendant ces derniers mois et procéder à certaines estimations.

M. JUSTICE JACKSON. — Maintenant, considérez-vous le bombardier comme une arme défensive ou au contraire comme une arme offensive?

TÉMOIN KESSELRING. — Je suis obligé de considérer le bombardier de la même façon que le chasseur et l'avion de combat en piqué comme des armes à la fois défensives et offensives. J'ai dit hier, qu'il s'agisse de défensive ou d'offensive, que les tâches de l'Aviation devaient être accomplies sur le plan offensif, en raison des objectifs très disséminés. J'ai expliqué aussi qu'une aviation qui n'avait que des unités légères était destinée à la défaite étant donné qu'il lui est impossible de frapper les divers centres de la production aéronautique ennemie, ses concentrations d'appareils, et de s'attaquer à ses mouvements dans les divers secteurs.

M. JUSTICE JACKSON. — En d'autres termes, la Luftwaffe était une arme défensive, si vous étiez sur la défensive, et une arme offensive si vous étiez en train d'attaquer?

TÉMOIN KESSELRING. — Je n'ai pas compris la fin de la phrase.

M. JUSTICE JACKSON. — La Luftwaffe était utilisée comme arme défensive et comme arme offensive, selon que vous étiez en train de vous défendre ou d'attaquer, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — On peut l'exprimer ainsi. Je m'exprimerais moi-même autrement; dans son essence, l'Aviation est une arme offensive, qu'elle soit employée dans l'attaque ou dans la défense.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez amélioré ma formule. Et dans les Pays-Bas, en Pologne...

TÉMOIN KESSELRING. — Me permettez-vous d'ajouter quelque chose à ce sujet?

M. JUSTICE JACKSON. — Oui, certainement.

TÉMOIN KESSELRING. — Comme je l'ai dit hier, à la fin de ma déposition, l'essentiel dans une aviation offensive est d'avoir des bombardiers quadrimoteurs à grand rayon d'action; l'Allemagne n'en possédait aucun.

M. JUSTICE JACKSON. — Comment se fait-il que l'Allemagne ne possédait aucun avion de ce genre?

TÉMOIN KESSELRING. — Premièrement, parce qu'en fait, dans le péril dans lequel nous nous trouvions, nous nous sommes limités aux armes défensives essentielles. Deuxièmement, parce que nous avons essayé de nous maintenir dans nos conceptions, qui étaient de produire le maximum de bombardiers de précision et d'avions de combat en piqué, avec le minimum de matières premières; je citerais comme exemple le Junker-88.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez bien été interrogé par le service de l'Inspection stratégique de bombardement américaine, le 28 juin 1945? Vous en souvenez-vous?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, naturellement.

M. JUSTICE JACKSON. — C'est exact, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — J'ai été interrogé souvent.

M. JUSTICE JACKSON. — Je vous demande si, le 28 juin 1945, vous n'avez pas déclaré à l'officier qui vous interrogeait, pour le compte du service de l'Inspection stratégique de bombardement américaine, que « tout avait été mis en œuvre pour faire de l'Aviation allemande, au point de vue personnel, appareils, défense anti-aérienne, signalisation, etc., l'arme la plus forte qui fût au monde. Ces efforts aboutirent: au début de la guerre, ou en 1940 au plus tard, au point de vue de la chasse et du bombardement en piqué, nous avions des appareils particulièrement efficaces, même si le type n'était pas entièrement uniforme ».

N'avez-vous pas dit cela?

TÉMOIN KESSELRING. — C'est encore ce que je pense aujourd'hui, en ce qui concerne le matériel: chasseurs, Stukas et avions de combat; nous avons en effet une certaine avance sur les autres puissances.

M. JUSTICE JACKSON. — En ce qui concerne cette impossibilité d'obtenir le nombre de bombardiers quadrimoteurs, était-ce dû à vos intentions pacifiques ou était-ce une erreur de jugement sur ce que seraient les nécessités de la guerre?

TÉMOIN KESSELRING. — Je dois dire à ce sujet la chose suivante: c'eût été une folie de la part de la direction de l'Aviation, de tenter d'obtenir, en l'espace de trois ou quatre ans, une arme aérienne complète. C'est en 1940, au plus tôt, que nous avons eu la possibilité de constituer une aviation d'opération vraiment efficace et répondant à toutes les nécessités de la guerre. Ce succès est dû, à mon avis, à l'organisation qui se révéla dans le domaine des limitations.

M. JUSTICE JACKSON. — Je crois que vous avez donné comme preuve de vos intentions pacifiques le fait que vous n'aviez pas un nombre suffisant de bombardiers quadrimoteurs au début de la guerre. Ai-je bien compris?

TÉMOIN KESSELRING. — Il s'agit là simplement d'un détail qui ressort de l'ensemble du problème. La puissance de l'Aviation pouvait être considérée comme suffisante, particulièrement comparativement aux petits États, mais on ne pouvait absolument pas la considérer comme telle par rapport aux adversaires puissants, jouissant d'une Aviation fortement équipée. Je me souviens, par

exemple, d'une chaude discussion entre le Reichsmarschall et moi-même avant la campagne de Russie. J'avais demandé des renforts en chasseurs et en Stukas. Pour certaines raisons, on me les avait refusés. La première raison résidait dans la pénurie de matériel et, d'autre part, comme j'ai pu m'en rendre compte au cours de cette conversation, le Reichsmarschall n'était pas d'accord avec cette campagne.

M. JUSTICE JACKSON. — N'avez-vous pas déposé devant la Commission américaine d'enquête sur les bombardements, que vous aviez l'intention d'avoir des bombardiers à grand rayon d'action, mais que — et je cite vos parolés — « nous avions développé le He-111 et le Ju-88 que nous avons utilisés en fait. Le Ju-88 fut employé au cours de la campagne de France et contre l'Angleterre comme bombardier à long rayon d'action.

« Question. — Le Ju-88 n'est pas réellement un bombardier à long rayon d'action? »

Voici votre réponse : « Il était considéré à l'époque comme ayant un rayon d'action suffisant, mais malheureusement nous avions une conception trop étroite des bombardiers quadrimoteurs, ce qui devait s'avérer une erreur au cours des années qui suivirent. »

Est-ce exact?

TÉMOIN KESSELRING. — C'était mon point de vue.

M. JUSTICE JACKSON. — Et la raison pour laquelle vous n'avez pas construit des bombardiers quadrimoteurs résidait dans la conception étroite que vous en aviez?

TÉMOIN KESSELRING. — Je veux dire que c'était la conception du service intéressé; les décisions pour toutes ces questions étaient prises par les plus hautes autorités du service compétent.

M. JUSTICE JACKSON. — Et les plus hautes autorités du service compétent firent une erreur de jugement sur l'utilité des bombardiers quadrimoteurs?

TÉMOIN KESSELRING. — En considérant rétrospectivement la situation, je dois dire que le manque de bombardiers quadrimoteurs s'est fait sentir d'une façon extrêmement embarrassante.

M. JUSTICE JACKSON. — La plus haute autorité de la production aéronautique était Hermann Göring? Il était le chef de toute l'organisation de la production aéronautique, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, c'est exact; ce qui n'exclut d'ailleurs pas le fait que des conceptions erronées, sur des mesures militaires ou d'organisation, aient pu exister, à certains moments.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez participé à la campagne de Pologne, avez-vous dit?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

M. JUSTICE JACKSON. — N'est-ce pas un fait que l'Aviation allemande a apporté un élément décisif de rapidité dans la campagne de Pologne ?

TÉMOIN KESSELRING. — Du point de vue de l'officier d'aviation, je dois absolument confirmer cette conception. L'Armée ne partageait pas complètement cette opinion.

M. JUSTICE JACKSON. — C'est votre opinion que vous exprimez maintenant. Au cours de cette campagne, vous avez développé la technique des attaques à basse altitude par des chasseurs et des bombardiers légers, contre des colonnes en marche. Le bombardier en piqué, le bombardier léger et les chasseurs contribuèrent tous au succès de cette campagne ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je dois l'admettre. La technique du combat rapproché fut élaborée pendant la campagne de Pologne.

M. JUSTICE JACKSON. — J'en viens maintenant à la campagne de France. Vous avez combattu dans l'Aviation, au cours de la campagne de France, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

M. JUSTICE JACKSON. — Et l'Aviation contribua de façon décisive au succès de cette campagne, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Du point de vue de l'officier d'aviation, je dois considérer que cette conception est exacte.

M. JUSTICE JACKSON. — Et vous avez déclaré, n'est-ce pas, que Dunkerque n'aurait pas été une telle catastrophe si la Luftwaffe n'avait pas été là ?

TÉMOIN KESSELRING. — Que Dunkerque... ? Je n'ai pas bien compris.

M. JUSTICE JACKSON. — Oui, Dunkerque.

TÉMOIN KESSELRING. — A mon avis, c'est certain, et la réalisation eût encore été meilleure si le mauvais temps n'avait considérablement gêné nos opérations.

M. JUSTICE JACKSON. — C'est-à-dire que la catastrophe aurait été pire pour les Anglais, s'il n'y avait eu le mauvais temps ? Votre Aviation aurait pu faire encore un meilleur travail à Dunkerque ; c'est votre point de vue, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Pendant deux jours environ, nous n'avons pas pu opérer.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous étiez l'un des principaux partisans du plan d'invasion de l'Angleterre, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Personnellement, je défendais ce point de vue : pour gagner la guerre contre l'Angleterre, le seul moyen d'y parvenir était l'invasion.

M. JUSTICE JACKSON. — Et vous aviez une Aviation suffisamment forte, après avoir vaincu la Pologne, les Pays-Bas, la Belgique et la France, pour conseiller que l'on entreprit l'invasion de l'Angleterre, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — A ce sujet, je dois donner une explication.

M. JUSTICE JACKSON. — Dites-moi d'abord si c'est exact ?

LE PRÉSIDENT. — Témoin, veuillez remarquer que vous devez répondre à la question d'abord et fournir vos explications ensuite. Chaque question, ou presque chaque question, demande ou une réponse affirmative ou une réponse négative. Répondez d'abord et fournissez ensuite vos explications.

M. JUSTICE JACKSON. — N'avez-vous pas conseillé que l'on envahît l'Angleterre et l'Aviation n'était-elle pas prête à procéder à cette invasion ?

TÉMOIN KESSELRING. — Compte tenu de la situation particulière de l'Aviation à l'époque et sous certains rapports, elle était prête à accomplir cette tâche.

M. JUSTICE JACKSON. — Et vous avez fermement recommandé au Reichsmarschall que l'invasion eût lieu immédiatement après Dunkerque, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, et j'ai encore défendu cette opinion par la suite.

M. JUSTICE JACKSON. — Les préparatifs de la Luftwaffe pour cette invasion étaient achevés, et l'opération ne fut remise que parce que les moyens de transports maritimes n'étaient pas suffisants, n'est-ce pas exact ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, je dois compléter ce que j'ai dit tout à l'heure de la manière suivante : il aurait été nécessaire évidemment de laisser s'écouler un certain temps entre l'invasion de la France et l'invasion de l'Angleterre pour permettre de compléter le matériel de l'Aviation.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez dit également à la Commission américaine d'enquête sur les bombardements que Hitler avait ordonné, non seulement le bombardement des objectifs militaires y compris les usines de production, mais aussi le bombardement d'objectifs politiques. Est-ce exact ?

TÉMOIN KESSELRING. — A partir d'une certaine date, oui.

M. JUSTICE JACKSON. — C'est-à-dire pour paralyser le gouvernement ennemi, c'est bien ce que vous entendez par le terme objectif politique ?

TÉMOIN KESSELRING. — Ce n'est pas ce que j'entends par objectif politique. J'ai répondu différemment à la question ; je l'ai

comprise d'une autre manière; je voulais dire que cet ordre ne fut mis en vigueur que plus tard.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous étiez présent lors du discours prononcé par Hitler en août 1939?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

M. JUSTICE JACKSON. — A l'époque, vous saviez que l'attaque contre la Pologne commencerait immédiatement ou en tous cas dans un très proche avenir?

TÉMOIN KESSELRING. — Lors de cette conférence, on n'avait pas encore pris de décision définitive sur la campagne de Pologne. Il restait encore la possibilité de discuter et nous espérions tous que ces négociations aboutiraient à un résultat favorable.

M. JUSTICE JACKSON. — Ne vous avait-on pas ordonné, le 15 août, de tenir la Luftwaffe prête pour une attaque contre la Pologne?

TÉMOIN KESSELRING. — Cet ordre en soi ne m'est pas connu dans ses détails, mais je dois avouer que, plusieurs mois avant le début de la campagne de Pologne, nous avons fait des préparatifs et créé des bases dans un but défensif en envisageant une situation défensive.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous vous attendiez à ce que la Pologne attaquât l'Allemagne par les airs? Est-ce là votre idée?

TÉMOIN KESSELRING. — En tout cas, nous envisagions cette possibilité. La situation politique, dans son ensemble, nous était trop inconnue pour nous permettre d'en tirer un jugement clair et sûr.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez déclaré que vous n'avez jamais eu d'entretiens avec des chefs du Parti, que vous n'avez jamais eu de discussions politiques ni de contacts avec des chefs politiques, d'une façon générale, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — En substance, c'est exact.

M. JUSTICE JACKSON. — Votre supérieur immédiat n'était-il pas l'homme politique n° 2 d'Allemagne? Ne le saviez-vous pas?

TÉMOIN KESSELRING. — Si, mais j'insiste sur le fait que 99% des conversations que j'ai eues avec le Reichsmarschall étaient de nature militaire ou concernaient des problèmes d'organisation.

M. JUSTICE JACKSON. — Mais vous saviez qu'il était, depuis le début, un des principaux chefs politiques nazis?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez déclaré que vous connaissiez l'ordre de fusiller les commissaires soviétiques?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

M. JUSTICE JACKSON. — Que vous ne l'avez pas approuvé et que vous ne l'avez pas exécuté ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne me suis pas exprimé dans ce sens hier.

M. JUSTICE JACKSON. — Qu'avez-vous donc déclaré ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je me suis ainsi exprimé : l'Aviation, qui ne combattait pas au sol, ne participait pas à ces opérations et je n'avais aucun souvenir de la publication de cet ordre.

M. JUSTICE JACKSON. — Qui a exécuté cet ordre ? Qui devait l'exécuter ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne suis resté en Russie que jusqu'en novembre 1941. Je ne peux pas donner de renseignements à ce sujet.

M. JUSTICE JACKSON. — Avez-vous jamais entendu parler des SS ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, bien entendu.

M. JUSTICE JACKSON. — N'est-ce pas un fait que l'exécution de cet ordre fut confié aux SS ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne savais rien à ce sujet.

M. JUSTICE JACKSON. — Quelle était donc, d'après vous, la raison d'être des SS ?

TÉMOIN KESSELRING. — A mon avis, les SS, dans la mesure où ils participaient aux opérations militaires, formaient une branche spéciale de l'Armée de terre, une espèce de garde de l'Armée.

M. JUSTICE JACKSON. — Les SS étaient là pour garder l'Armée, ou, pour garder qui ?

TÉMOIN KESSELRING. — Non, les divisions SS étaient, tant au point de vue du personnel qu'au point de vue effectifs et matériel, mieux dotées que les autres divisions normales de l'Armée de terre.

M. JUSTICE JACKSON. — Et qui commandait les SS ?

TÉMOIN KESSELRING. — Les SS étaient commandées par Himmler. En ce qui concerne les divisions employées dans le cadre des armées, elles étaient subordonnées, d'un point de vue tactique, aux commandants d'armées, de groupes d'armées ou aux états-majors de corps auxquels elles étaient rattachées.

M. JUSTICE JACKSON. — Mais dans la mesure où elles avaient des missions spéciales, elles étaient sous le commandement de Himmler. Est-ce exact ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, il y avait là une distinction très nette.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez déclaré hier que vous ne vous considérez pas lié par l'ordre de Hitler sur les commandos et que vous n'avez pas exécuté cet ordre. Est-ce exact?

TÉMOIN KESSELRING. — Pour le théâtre des opérations de la Méditerranée, oui.

M. JUSTICE JACKSON. — Était-ce parce que cet ordre vous laissait les mains libres ou bien parce que vous avez simplement pris cette décision?

TÉMOIN KESSELRING. — C'est moi-même qui ai fait cette réserve, d'abord pour des raisons d'ordre idéologique et ensuite parce que, comme je l'ai dit hier, j'avais une double fonction en Méditerranée et que les ordres allemands ne pouvaient pas être compris sans modifications dans l'administration générale.

M. JUSTICE JACKSON. — La manière dont un ordre de cette sorte était exécuté dépendait, en somme, du caractère et du courage de l'officier qui le recevait, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — Je voudrais m'exprimer d'une manière un peu différente. Il y avait une certaine latitude dans l'interprétation de ces ordres. Ainsi, cet ordre concernant les commandos, par exemple, pouvait être interprété de telle sorte que le Commandant en chef pût considérer une opération sous l'angle d'une entreprise de commando ou sous celui d'une opération militairement justifiée.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous commandiez les forces en Italie au moment où cet ordre sur les commandos fut diffusé?

TÉMOIN KESSELRING. — Pas absolument. Je n'ai eu les pleins pouvoirs qu'à partir de septembre 1943.

M. JUSTICE JACKSON. — Je demande que l'on vous montre le document PS-498 déposé sous le n° USA-501. J'attire votre attention sur le paragraphe 6 de cet ordre, dont voici le texte:

« Je tiendrai pour responsables, selon le code de justice militaire, tous les commandants et officiers qui n'auront pas exécuté cet ordre, qui auront négligé leur devoir d'instruire les troupes sur cet ordre ou qui auront agi à l'encontre de cet ordre lorsqu'il devait être exécuté. »

Avez-vous trouvé le passage de cet ordre?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, je viens de le lire.

M. JUSTICE JACKSON. — Avez-vous jamais rendu compte que vous n'exécutiez pas cet ordre ou avez-vous leurré vos supérieurs sur la façon dont vous l'exécutiez?

TÉMOIN KESSELRING. — A un moment donné et dans un cas particulier, cette question fut traitée d'une manière très serrée au

Quartier Général. Il s'agissait de l'opération de commando de Pescara : Adolf Hitler avait ordonné de fusiller les participants, en dépit du fait que mes troupes et moi désirions les épargner. Je crois surtout en cette occurrence que l'influence de Jodl comme intermédiaire fut décisive, en ce sens que cette affaire fut oubliée et que les participants eurent la vie sauve par leur envoi, les uns à l'hôpital, les autres dans des camps de prisonniers. Mais je ne voudrais pas appeler cela une tromperie, comme vous le faites, Monsieur le Procureur Général. Je veux appuyer sur le fait que, sur mon théâtre d'opérations, je considérais des actes de cette sorte comme des ordres directeurs et que cet ordre sur les commandos permettait certainement différentes interprétations.

M. JUSTICE JACKSON. — En d'autres termes, la mesure dans laquelle un tel ordre était exécuté dépendait des commandants en chef. Est-ce bien cela ? Hitler ne pouvait pas être sûr qu'un ordre aussi énergique que celui-ci pût être exécuté par ses Commandants en chef ? Était-ce là l'état d'esprit de l'Armée allemande ?

TÉMOIN KESSELRING. — Non, ce n'est pas cela. Mais on peut expliquer la situation de la façon suivante : lorsqu'une armée rend compte à l'échelon supérieur d'une entreprise en la caractérisant comme une entreprise de commando, les mesures nécessaires doivent être exécutées ; mais tout dépendait du compte rendu des grandes unités et j'ai déjà expliqué hier en détail qu'une conception unifiée s'était graduellement imposée, selon laquelle les hommes revêtus d'un uniforme, qui remplissaient une mission tactique, ne constituaient pas un commando au sens de cet ordre.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez déclaré aujourd'hui, et un autre témoin l'a fait ici, que la résistance à un ordre de Hitler signifiait la mort. Vous avez également déclaré qu'un ordre catégorique d'exécuter les membres de commandos, sous menace de châtiement si vous n'obéissiez pas à cet ordre, vous laissait toute latitude d'exécution. Je veux donc que vous disiez au Tribunal, une fois pour toutes, l'état de l'affaire et nous abandonnerons alors ce sujet.

TÉMOIN KESSELRING. — Je dois répéter ce que j'ai déjà dit : le théâtre des opérations italien ne peut pas être comparé aux autres théâtres d'opérations. Étant donné la collaboration existant entre Hitler et Mussolini, une attitude moins rigide devait être adoptée ; c'est pourquoi ces ordres décrétés par l'OKW ne pouvaient pas être appliqués purement et simplement sur le théâtre des opérations italien.

M. JUSTICE JACKSON. — Ils étaient donc appliqués partout, autant que vous le sachiez, sauf sur le théâtre d'opérations italien ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne puis l'affirmer. J'ai déjà déclaré à plusieurs reprises que je m'occupais exclusivement du domaine de mes activités propres qui était déjà considérable.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez déclaré, si je vous ai bien compris, que vous aviez puni le pillage commis par vos soldats en Italie?

TÉMOIN KESSELRING. — Dès que ces actes de pillage étaient portés à ma connaissance, je les punissais; j'ai donné des instructions extrêmement sévères à ce sujet, aux commandants de l'Armée et de l'Aviation.

M. JUSTICE JACKSON. — Les châtiments que vous infligiez pour le pillage étaient toujours très modérés, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — J'ai été jusqu'à l'exécution immédiate des coupables et, de cette façon, j'ai réussi à enrayer le désordre qui s'était manifesté.

M. JUSTICE JACKSON. — Un général allemand considère donc l'exécution comme un juste châtiment du pillage, lorsqu'il s'agit d'un soldat allemand?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne peux reconnaître de pareilles conclusions générales. Je voudrais ajouter autre chose à ce sujet: si une armée — comme ce fut le cas de la 14^e armée à l'époque — se trouve plus ou moins en déroute, les mesures les plus sévères sont justifiées, à la fois dans l'intérêt de l'Armée et dans celui des populations, en vue de maintenir l'ordre parmi la population civile. A ce sujet, j'ai essayé des discussions très vives au Quartier Général. A côté de cela, je pensais qu'à la longue, tous les châtiments pouvaient devenir inutiles; c'est pourquoi, pendant un certain temps j'ai considéré les châtiments comme de simples moyens d'éducation et non pas réellement comme une punition. C'est pourquoi, pendant quelque temps, les peines ont été assez légères.

M. JUSTICE JACKSON. — Vous avez déclaré que vous avez pris des mesures énergiques pour défendre les trésors d'art italiens?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, dans la mesure où j'étais avisé de la présence de ces trésors d'art.

M. JUSTICE JACKSON. — Quelles mesures avez-vous prises et contre qui les avez-vous prises?

TÉMOIN KESSELRING. — C'étaient surtout des mesures préventives. D'abord, j'excluais de la zone de combat les localités où se trouvaient des objets d'art, des objets culturels, etc; en second lieu, j'enlevais à l'ennemi le prétexte de bombarder de tels lieux en les faisant évacuer par mes troupes; enfin, troisièmement, en collaboration avec le général Wolf, j'ai fait mettre les trésors d'art à

l'abri. Je fais allusion en ce moment aux trésors d'art de Cassino et de Florence.

M. JUSTICE JACKSON. — Saviez-vous que des objets d'art avaient été enlevés du mont Cassino par exemple et amenés à Berlin ?

TÉMOIN KESSELRING. — J'en ai entendu parler, plus tard, à Mondorf, mais je me souviens simplement qu'on avait remis, à l'époque, ces objets d'art au Vatican.

M. JUSTICE JACKSON. — Ah ! Savez-vous que des trésors d'art retirés du mont Cassino ont été remis à Göring ? En avez-vous entendu parler ?

TÉMOIN KESSELRING. — J'ai entendu parler une fois d'une tête de saint, mais je ne puis donner de détails précis à ce sujet.

M. JUSTICE JACKSON. — Et si Göring a reçu des objets de ce genre du mont Cassino, était-ce en violation de vos ordres ?

TÉMOIN KESSELRING. — La division Hermann Göring opérait dans ce secteur, sous le commandement d'un ancien aide de camp de Hermann Göring. Il est évident qu'il peut y avoir là une certaine corrélation, mais je ne peux pas vous dire jusqu'à quel point.

M. JUSTICE JACKSON. — J'ai encore quelques questions à vous poser, au sujet de vos interrogatoires.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est suspendue pendant dix minutes.

(L'audience est suspendue.)

M. JUSTICE JACKSON. — Messieurs, je crois qu'il y aura peut-être moins de répétitions et de temps perdu si je cède la parole à Sir David Maxwell-Fyfe qui a quelques questions à poser au témoin sur des sujets dont je voulais parler. Je pense qu'il sera plus compétent que moi en la matière pour continuer l'interrogatoire.

LE PRÉSIDENT. — Comme vous voudrez, Monsieur Justice Jackson.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE (Procureur général adjoint britannique). — Témoin, vous a-t-on dit pourquoi le Dr Stahmer désirait que vous déposiez ? Le Dr Stahmer vous a-t-il indiqué ce qu'il fallait répondre ?

TÉMOIN KESSELRING. — Les différents points m'ont été communiqués, sans que toutes les questions aient été nettement définies.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je vais relire une phrase de la déclaration du Dr Stahmer afin que vous puissiez vous la

rappeler : « Lorsque Rotterdam est devenue zone de combat, au mois de mai 1940, il devint militairement nécessaire de se servir de bombardiers, car les troupes parachutées encerclées, qui n'avaient aucun soutien d'artillerie, avaient demandé de façon pressante l'aide de bombardiers ». Vous rappelez-vous l'événement ? Je voudrais qu'il soit présent à votre mémoire.

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, je me souviens.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous souvenez-vous avoir été interrogé au sujet de cet événement, le 28 janvier, par la Commission américaine d'enquête sur les bombardements ? Vous en souvenez-vous ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, certainement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — A la question : « Et à propos de Rotterdam ? » avez-vous répondu de la manière suivante : « Rotterdam a d'abord été défendue, dans les quartiers qui ont été attaqués par la suite. En second lieu, dans ce cas, on pouvait remarquer qu'une attitude ferme devait être adoptée. Cette seule attaque a amené la paix immédiate en Hollande. Elle a été demandée par Model et approuvée par l'OKW. Il s'agissait seulement d'une partie très limitée du centre de Rotterdam ». Vous rappelez-vous avoir dit cela ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, je l'ai dit à peu près et j'ai répété ces paroles hier.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais parler d'abord de l'aspect stratégique. J'en viendrai à l'aspect tactique plus tard. Votre dessein stratégique et votre but réel étaient d'adopter une attitude ferme pour obtenir une paix immédiate, est-ce exact ?

TÉMOIN KESSELRING. — Cette vaste tâche ne m'avait pas été dévolue, mais, comme je l'ai dit hier, le général Wenninger m'annonça les résultats de l'attaque de telle façon que la reddition totale de la Hollande suivit l'attaque des bombardiers.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais que vous pensiez à vos propres paroles. L'OKW avait approuvé l'adoption d'une attitude ferme. Votre but, dans cette attaque, n'était-il pas d'obtenir un avantage stratégique, en terrorisant les habitants de Rotterdam ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je dois le nier en toute conscience. D'ailleurs, à Mondorf, je n'ai pas dit non plus qu'il fallait prendre une attitude ferme ; j'ai simplement dit que le soutien que Student avait demandé devait être fourni. Nous n'avions qu'une seule tâche à remplir : soutenir par l'artillerie les troupes du général Student.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Que vouliez-vous dire, en prétendant qu'il fallait adopter une attitude ferme, si vous n'entendiez pas par là qu'il fallait terroriser la population hollandaise pour obtenir la paix ?

TÉMOIN KESSELRING. — Puis-je répéter encore une fois que la notion d'attitude ferme n'est pas un de mes termes usuels? Je ne puis reconnaître que cette expression ait figuré au procès-verbal de l'interrogatoire et je ne l'ai pas entendue lorsqu'on me l'a relu.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Si vous n'avez pas prononcé les mots attitude ferme, ainsi que vous le prétendez, qu'avez-vous donc dit?

TÉMOIN KESSELRING. — J'ai fait remarquer que des mesures sévères entraîneraient les résultats les plus rapides.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'est exactement ce que je soutiens, témoin, des mesures sévères...

TÉMOIN KESSELRING. — Mais uniquement en vue de résultats tactiques. Puis-je affirmer encore une fois que je suis un soldat et non un politicien et que je n'ai pas agi en tant que politicien? J'ai agi alors simplement et uniquement pour satisfaire aux exigences du général Student.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Avant d'en arriver à la situation tactique — ce que je ferai bien volontiers — avez-vous eu l'occasion de travailler en coopération avec l'accusé Raeder? Avez-vous eu à collaborer d'une façon quelconque avec l'accusé Raeder?

TÉMOIN KESSELRING. — L'amiral Raeder? Seulement d'une façon générale, dans la mesure où il pouvait s'agir de questions navales.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais que vous écoutiez le point de vue que l'accusé Raeder a exprimé et que vous disiez au Tribunal si vous êtes d'accord avec lui. C'est le document GB-224 (C-157) qui figure au procès-verbal (Tome V, page 280). Écoutez avec attention, je vous prie :

«Il est souhaitable de baser toutes les mesures militaires éventuelles sur les lois internationales existantes. Néanmoins, certaines mesures, qui seraient considérées comme nécessaires d'un point de vue militaire, dans la mesure où elles peuvent apporter un succès décisif, devront être poursuivies, même si elles ne sont pas en accord avec les lois internationales en vigueur.»

Êtes-vous d'accord sur ce point?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne peux pas me déclarer tout à fait d'accord avec cette opinion. Pour Rotterdam, le cas était absolument contraire.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Pour l'instant, nous nous occupons des paroles de l'accusé Raeder. Êtes-vous d'accord avec ces paroles?

TÉMOIN KESSELRING. — Non.

Dr LATERNER. — Je fais objection à la question qui vient d'être posée à l'instant au témoin, ainsi qu'à la question précédente, parce qu'elles sont hors de propos et parce qu'elles ne visent que des opinions et non pas des faits. Le témoin est ici pour témoigner sur des faits.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Monsieur le Président, le témoin est ici, comme je l'ai fait remarquer précédemment, pour parler des nécessités militaires.

LE PRÉSIDENT. — Sir David Maxwell-Fyfe, le Tribunal pense que la question, telle que vous l'avez posée, peut soulever une objection, attendu qu'elle fait ressortir le point de vue de l'accusé Raeder.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je m'incline naturellement devant la décision du Tribunal; mais ce témoin comparait pour témoigner sur ce fait que cette attitude a été conditionnée par ces nécessités militaires. Je lui ai demandé s'il était d'accord ou non avec le point de vue de l'un de ses collègues, touchant à la définition de la nécessité militaire. Si le Tribunal a le moindre doute, je passerai à un autre sujet. Pourtant la question de la nécessité militaire est un concept que le Tribunal aura à prendre en considération à maintes reprises. Avec votre autorisation, je n'abandonnerai pas ce sujet, qui reviendra dans les questions que j'aurai à poser ultérieurement dans d'autres domaines.

J'en viens maintenant à la situation tactique à Rotterdam. Voulez-vous indiquer au Tribunal les officiers qui se trouvaient participer à cette affaire. Il y avait un Generalleutnant Schmidt et avec lui le Generalmajor Student, qui étaient à la tête des troupes qui attaquaient Rotterdam. Vous souvenez-vous de cela?

TÉMOIN KESSELRING. — Le général Student seulement, le général Schmidt m'est inconnu.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Comme l'indiquent les preuves recueillies dans cette affaire, les négociations ont été menées par le Generalleutnant Schmidt, dans une crèmerie, près de Rotterdam. Et c'est là que furent également rédigées les conditions de la capitulation. Je suppose qu'il s'agissait là du supérieur hiérarchique du général Student, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — Le général Student était l'officier Commandant en chef responsable du secteur Rotterdam. J'ignore qui était le général Schmidt.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Le général Schmidt était donc le subordonné du général Student?

TÉMOIN KESSELRING. — On l'a peut-être fait venir dans ce but particulier, mais je ne le connais pas.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais que vous vous remémoriez cette période. Savez-vous à quel moment de la journée a commencé le bombardement de Rotterdam ?

TÉMOIN KESSELRING. — Autant que je sache, dans les premières heures de l'après-midi, vers 14 heures, je crois.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — J'allais vous dire 13 h. 30.

TÉMOIN KESSELRING. — C'est très possible.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Savez-vous que des négociations en vue d'une capitulation étaient en cours depuis 10 h. 30 du matin ?

TÉMOIN KESSELRING. — Non ; ainsi que je l'ai déjà dit hier, je n'ai pas connaissance de ces faits.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et saviez-vous qu'à 12 h. 15 un officier hollandais, le capitaine Backer, s'est rendu dans les lignes allemandes pour y rencontrer le général Schmidt et le général Student et que le général Schmidt rédigea les termes de la capitulation proposée, à 12 h. 35 ?

TÉMOIN KESSELRING. — Non, je l'ignorais.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — On ne vous l'a jamais dit.

TÉMOIN KESSELRING. — Cela ne m'a pas été communiqué, ou du moins je ne m'en souviens pas.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous voyez, témoin, que 55 minutes avant le bombardement...

TÉMOIN KESSELRING. — Le facteur important eût été que le général Student rapportât l'ordre d'attaque, mais il ne se produisit pas. Le contre-ordre ne me parvint pas, ni à moi, ni à mon unité.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais simplement que vous vous rappeliez les faits et ensuite je vous poserai quelques questions. Les conditions discutées à 12 h. 35 devaient se prolonger : une réponse était exigée pour 16 h. 20. Après le départ, à 13 h. 22, du capitaine Backer, nanti des propositions, deux fusées rouges furent lancées à 13 h. 25 par les troupes allemandes au sol sous les ordres du général Student. En avez-vous jamais entendu parler ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne suis pas au courant de ce fait non plus. Deux fusées rouges n'auraient d'ailleurs pas suffi à cet effet.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Non, mais en outre, vos troupes au sol étaient en très bonne communication radiophonique avec vos avions, n'est-ce pas ? Voulez-vous répondre à ma question ?

TÉMOIN KESSELRING. — J'ai déjà dit hier...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Veuillez, s'il vous plaît, répondre à ma question ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui et non. Pour autant que je sache, il n'y avait pas une communication directe entre la station au sol et les appareils; mais, ainsi que je l'ai dit hier, cette communication existait seulement de la formation tactique au groupement aérien en passant par la base.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Si l'on avait désiré donner l'ordre aux appareils de ne pas effectuer le bombardement, cette opération aurait pu se faire très facilement par radio en mettant à part les deux fusées rouges?

TÉMOIN KESSELRING. — A mon avis, oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et je prétends maintenant que tout le monde a vu passer ces bombardiers; vous le savez, Student, lui-même, les a vu passer. Vous le savez, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Si cette attaque avait eu une signification tactique quelconque et avait été menée dans le but d'aider vos troupes, on aurait pu la prévenir, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — Je n'ai pas compris cette dernière phrase.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Si le but de cette attaque n'avait été que tactique, afin de soutenir l'attaque générale sur Rotterdam, on aurait facilement pu la prévenir par un message radiophonique du général Student aux avions, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui; si la situation tactique m'avait été communiquée, ou si la situation avait été communiquée directement aux formations de bombardiers, l'attaque aurait pu, sans aucun doute, être prévenue.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais si, témoin, au cours de pourparlers honnêtes, on accorde des conditions de reddition qui doivent expirer trois heures plus tard, on ne peut qu'attendre d'un soldat qu'il prévienne l'attaque, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — Si aucune autre condition n'a été exigée, oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais s'il pouvait arrêter cette attaque, c'était la chose du monde la plus facile à faire. Je voudrais que vous compreniez à fond mon point de vue. Cette question tactique n'avait rien à voir avec l'attaque de Rotterdam. Certes l'attaque contre Rotterdam, d'après vos propres paroles, n'avait d'autre but que de montrer une attitude ferme et d'amener les Hollandais à la capitulation, en faisant régner la terreur.

TÉMOIN KESSELRING. — Puis-je répéter encore une fois ce que j'ai expressément déclaré: cette attaque servait uniquement des

butts tactiques et je me désolidarise complètement de toutes considérations politiques.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous savez que le général Student s'est excusé, par la suite, de cette attaque; vous le savez? Il s'est excusé auprès du Commandant en chef hollandais d'avoir déclenché cette attaque?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne le savais pas et, comme je vous l'ai déjà exposé hier, j'ai vu le général Student sous le coup d'une commotion cérébrale très grave et je n'ai même pas pu lui parler.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je ne vais pas prendre plus de temps. J'espère avoir exprimé clairement ce que je voulais dire. Je veux maintenant vous poser une autre question, à propos de ce que vous avez dit hier sur les bombardements. Vous avez dit que l'attaque contre Varsovie, le 1^{er} septembre 1939, avait été déclenchée parce que vous considériez Varsovie comme une forteresse défendue pourvue d'une défense aérienne. Est-ce exact?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, certainement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous savez qu'au même moment, à 5 heures du matin, le vendredi 1^{er} septembre, l'Aviation allemande a attaqué Augustow, Nowy, Dwor, Ostrow, Mazowiecki, Tczew, Puck, Zambrow, Radomsko, Thorn, Kutno, Cracovie, Grodno, Trzebinia et Gdynia, qui étaient dans une situation sensiblement différente. Répondez à ma question. L'Aviation allemande a attaqué ces villes?

TÉMOIN KESSELRING. — Mes camarades... oui. Mais pas les villes, je répète, pas les villes.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Toutes ces attaques commencèrent à 5 heures du matin, le vendredi 1^{er} septembre, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — L'attaque fut exécutée le matin, mais non pas sur les villes comme vous l'avez dit; elle fut exécutée sur les objectifs militaires. tels que les terrains d'aviation, les quartiers généraux, les nœuds de communications. Comme je l'ai déjà expliqué hier, l'OKW nous avait donné des instructions détaillées selon lesquelles il ne fallait bombarder que ces objectifs militaires.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous prétendez que toutes ces villes que j'ai nommées étaient des objectifs militaires?

TÉMOIN KESSELRING. — Pour celles se trouvant dans mon secteur, oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Il n'y eut pas un seul avion de reconnaissance qui eût le temps de survoler la Pologne avant ces attaques, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — C'est exact. Des agents nous ont, d'un autre côté, communiqué des renseignements suffisants sur la situation et, de plus, tout ce plan d'opérations avait été élaboré par l'État-Major d'opérations de l'Armée de l'air.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Tout le plan avait été établi au mois d'avril 1939, n'est-ce pas, sous le nom de « Cas Blanc » ?

TÉMOIN KESSELRING. — A ce moment-là, je ne savais même pas que j'en ferais partie ou que la guerre serait déclarée.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — N'avez-vous pas su, témoin, après votre promotion, que le « Cas Blanc » avait été discuté au mois d'avril 1939 ? Ne vous l'a-t-on jamais dit ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne l'ai pas su ; mais, d'un autre côté, je puis dire, en tant que soldat, qu'un plan général élaboré au mois d'avril devait être sujet à bien des changements avant le mois de septembre ; à la dernière minute, on faisait encore des changements importants.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais vous rappeler un autre point : vous souvenez-vous que la radio allemande a diffusé le dernier ultimatum envoyé à la Pologne à 21 heures, la veille au soir, le 31 août ? Vous en souvenez-vous ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je crois que oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'était huit heures avant votre attaque et vous savez, n'est-ce pas, que l'accusé Göring s'était retiré à son Quartier Général secret une semaine auparavant pour étudier toutes ces questions ?

TÉMOIN KESSELRING. — Cela, je puis me l'imaginer, car...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Ce que je veux faire ressortir, c'est que cette attaque générale, sur les villes polonaises, était encore un coup monté pour essayer de détruire la résistance de la nation polonaise à votre attaque. C'est bien cela ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je tiens à déclarer que si mes déclarations en tant que maréchal et en tant que témoin, sous la foi du serment, rencontrent aussi peu de crédit auprès de vous, Monsieur le Procureur, il semble inutile que je poursuive mon témoignage. J'ai souligné fermement qu'il ne s'agissait pas d'une attaque contre des villes, mais contre des objectifs militaires, et vous devez réellement me croire, en tant que soldat.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Le Tribunal décidera de la valeur de votre déposition. Je ne veux pas en discuter. Je voudrais vous interroger sur un ou deux autres sujets, afin d'avoir votre point de vue sur ce que vous entendez par nécessité militaire. Vous vous souvenez des ordres sur les partisans en Italie, lorsque vous y commandiez en chef ? Les ordres concernant les partisans.

TÉMOIN KESSELRING. — Certainement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Dites-moi si je me trompe, mais je voudrais que ce point soit clairement établi. Si je comprends bien, l'accusé Keitel a donné un ordre général sur les partisans, le 16 décembre 1942. Un exemplaire de cet ordre a été trouvé à votre Quartier Général, à votre ancien Quartier Général, et vous avez dit en avoir eu connaissance plus tard, mais vous ne vous souvenez pas de la date? Est-ce bien exact? Vous n'êtes pas sûr de la date?

TÉMOIN KESSELRING. — C'est exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — J'aimerais que vous fassiez un effort pour vous en souvenir, car vous avez eu le temps de réfléchir là-dessus. Pensez-vous que l'ordre de Keitel, de décembre 1942, soit parvenu à votre connaissance avant que vous ne donniez votre propre ordre du 17 juin 1944? Vous aimeriez peut-être avoir le texte de votre ordre personnel?

TÉMOIN KESSELRING. — On me l'a lu une fois, mais au mois de novembre, et de nouveau en décembre et en janvier, j'ai demandé à être entendu encore une fois sur ces questions et sur ces ordres, car j'ai quelques incertitudes au sujet de leur diffusion, de leur distribution, de leur date et de leurs destinataires.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je vais vous faire montrer ces ordres, témoin, car vous devriez les voir, pour vous en souvenir mieux. Je ne crois pas qu'ils aient déjà été déposés. D'abord, l'ordre de l'accusé Keitel, du 16 décembre 1942.

(Un document est remis au témoin.)

J'espère que je vous ai fait parvenir le bon document. Je vais le lire très lentement :

« Le Führer a donc ordonné ce qui suit :

« 1^o L'ennemi emploie, dans sa guerre de partisans, des fanatiques endurcis, entraînés par les communistes, et qui n'hésitent pas à commettre toutes les atrocités. Il s'agit, plus que jamais, d'une question de vie ou de mort. Cette lutte n'a rien à voir avec les combats chevaleresques ou avec les principes de la Convention de Genève. Si la lutte contre les partisans à l'Est aussi bien que dans les Balkans n'est pas menée de la façon la plus brutale, nous atteindrons bientôt le moment où les forces disponibles seront insuffisantes à maîtriser cette peste. Il est donc non seulement justifié, mais du devoir des troupes, d'utiliser tous les moyens, sans aucune restriction, même contre les femmes et les enfants, pourvu qu'ils assurent le succès. Toute considération de quelque nature que ce soit est un crime contre le peuple allemand. »

Vous souvenez-vous de cet ordre?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous avez, à votre tour, promulgué un ordre le 17 juin 1944, lorsque vous étiez Commandant en chef en Italie? Vous en souvenez-vous? Je vais vous le montrer dans un instant, si je peux en trouver un exemplaire allemand dans le dossier. Je vais en lire à nouveau un bref extrait, afin que le Tribunal puisse s'en rendre compte. Cependant, témoin, regardez le tout, l'ensemble de l'ordre, car je désire donner une idée exacte de l'ordre :

« 1^o La situation des partisans sur le théâtre d'opérations italien, surtout dans l'Italie centrale, s'est aggravée à un tel point qu'ils constituent un danger sérieux pour les troupes combattantes, pour leurs lignes de ravitaillement et pour les industries de guerre. La lutte contre les partisans doit être poursuivie par tous les moyens disponibles et avec la plus grande sévérité. Je protégerai tout commandant qui outrepasserait notre retenue habituelle dans la sévérité du choix des mesures adoptées contre les partisans. A cet effet, le vieux principe tient toujours bon : « Une erreur dans le choix des « méthodes d'exécution vaut mieux qu'un manque ou une négligence « dans l'action ». Vous vous souvenez de cela, témoin ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, je me souviens de cet ordre.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous souvenez-vous que, trois jours plus tard, afin qu'il n'y ait aucune méprise à cet égard, vous avez donné un nouvel ordre, très secret. Je lis la troisième ligne après la phrase : « Cette déclaration ne doit pas être une menace vide de sens ». Vous dites : « Il est du devoir de toutes les troupes et de la Police sous mon commandement, d'adopter les mesures les plus sévères. Tout acte de violence commis par des partisans doit être puni immédiatement. Des comptes rendus seront fournis sur les détails des contre-mesures prises. Partout où existent des groupes nombreux de partisans, une partie de la population masculine de la région sera arrêtée ; si un acte de violence est commis, ces hommes seront fusillés ».

Je voudrais prendre deux exemples seulement, témoin, deux exemples de la façon dont cet ordre fut respecté. Vous souvenez-vous quand un de vos officiers, le colonel von Gablentz, fut capturé par des partisans, vous en souvenez-vous ?

TÉMOIN KESSELRING. — Le général von Gablentz ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je crois qu'à ce moment-là, il était encore colonel. C'était le 26 juin, juste après la diffusion de votre ordre. Vous rappelez-vous la capture du colonel von Gablentz ?

TÉMOIN KESSELRING. — Non.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Il était colonel du train des équipages. Ce n'était pas un officier très important, mais il était cependant colonel.

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, je m'en souviens.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Eh, bien ! Regardez ces deux documents. C'est un extrait du compte rendu quotidien du Commandant en chef de l'Italie du sud-ouest en date du 26 juin. Est-ce bien exact ?

« Combat contre les partisans : au nord d'Arezzo, le colonel von Gablentz, qui appartenait à la 10^e armée, à Korück, a été capturé par des partisans. Toute la population masculine des villages situés sur la route intéressée a été arrêtée. »

Il a été annoncé un jour plus tard que tous ces otages seraient fusillés si le colonel capturé n'était pas libéré dans les 48 heures.

Vous en souvenez-vous ?

TÉMOIN KESSELRING. — Pas dans les détails, mais en gros...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Non ; mais vous souvenez-vous de l'incident ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Regardez ce qui suit : compte rendu de la situation, deux jours plus tard, le 28 juin, deuxième paragraphe.

« En représailles de la capture du colonel baron von Gablentz, 560 personnes dont 250 hommes, ont jusqu'ici été arrêtées. »

Est-ce là votre conception des « mesures nécessaires pour enrayer la guerre des partisans » que d'interner 310 femmes et enfants ?

TÉMOIN KESSELRING. — Non, ce n'était pas nécessaire, mais à ce sujet je pourrais...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Prenons un autre exemple. Vous souvenez-vous de Civitella ? Vous savez ce que vos hommes ont fait à Civitella ?

TÉMOIN KESSELRING. — Non, pour l'instant, je ne le sais pas.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Laissez-moi vous rappeler ce qui a eu lieu à Civitella ; c'était le 18 juin, le lendemain de la diffusion de votre ordre.

« Deux soldats allemands ont été tués et un troisième blessé au cours d'un combat avec des partisans, dans le village de Civitella. Par peur des représailles, les habitants ont évacué le village, mais quand les Allemands s'en sont rendus compte, les mesures punitives furent remises à plus tard. Le 29 juin » — vous vous souvenez, témoin, que c'était neuf jours après votre proclamation, pour renforcer votre ordre — « lorsque les habitants furent revenus au village et se sentirent en sécurité, les Allemands entreprirent des représailles méthodiquement organisées, dans toute la contrée.

Beaucoup d'habitants innocents furent tués sur-le-champ. Au cours de cette journée, 212 hommes, femmes et enfants, furent tués dans les environs immédiats. Certaines des femmes assassinées furent retrouvées absolument nues. Au cours des enquêtes qui s'ensuivirent, une liste des morts a pu être établie; elle est complète à l'exception de quelques personnes dont on n'a pu identifier les cadavres. Les âges des morts s'étalaient entre 1 an et 84 ans. Environ cent maisons furent incendiées. Certaines des victimes furent brûlées vives dans leur maison. »

C'est le compte rendu de la Commission d'enquête des crimes de guerre des Nations Unies.

Croyez-vous vraiment, témoin, que les nécessités militaires exigeaient qu'on tuât des enfants d'un an et des personnes âgées de 84 ans?

TÉMOIN KESSELRING. — Non.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais maintenant aborder un sujet qui touche à votre sphère d'activité, puisqu'il s'agit de la situation de la division Hermann Göring. Vous avez tout à l'heure cité le nom de l'un des personnages que j'ai présents à la mémoire. Et pour tracer un tableau exact au Tribunal, je désirerais maintenant préciser d'une manière certaine quels étaient vos officiers. Le général Vietinghoff, je vous fais mes excuses, je crois que c'est von Vietinghoff, commandait la 10^e armée?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — En 1944?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Était-il directement sous vos ordres?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, il était sous mes ordres.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Alors je présume que c'était un général de rang et de responsabilité élevés? Je ne connais pas son grade: général d'armée ou...

TÉMOIN KESSELRING. — Il était général d'armée.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et il avait sous ses ordres le 76^e corps commandé par le général Herr? Est-ce exact?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et sous les ordres du général Herr se trouvait la division Hermann Göring, commandée par le général Schmalz dont vous avez parlé ce matin, n'est-ce pas?

TÉMOIN KESSELRING. — J'ai cité tout à l'heure un autre nom, mais je crois, en effet, que c'était le général Schmalz qui la commandait.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je crois que c'était Schmalz à ce moment-là. La division Hermann Göring avait été mêlée à nombre de ces incidents. Je veux dire par incident, le genre d'événements qui se sont déroulés à Civitella. Laissez-moi vous en rappeler un ou deux.

Vous souvenez-vous qu'à Stia, du 13 au 18 avril, 137 civils furent tués, dont 45 femmes et enfants. Vous rappelez-vous cet incident ? Civitella eut lieu le 29 juin ; vous souvenez-vous de Bucchini, les 7 et 9 juillet ? Vous ne vous souvenez pas d'un incident à Bucchini ?

TÉMOIN KESSELRING. — C'est possible, mais il faudrait d'abord que j'étudie les détails.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous allez peut-être vous en souvenir. Je vais vous présenter la chose d'une façon générale, témoin, car il s'agit d'un comportement tout à fait général et il y eut nombre d'incidents de ce genre auxquels participa la division Hermann Göring. Vous en souvenez-vous ?

TÉMOIN KESSELRING. — Il y eut des incidents semblables de part et d'autre, et il faudrait d'abord que j'étudie à fond les détails de cette question.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Voici le sujet que je voudrais que vous vous rappeliez : est-il vrai que la division Hermann Göring était placée sous les ordres du général Herr et du général von Vietinghoff uniquement pour les besoins tactiques et rendait compte chaque jour à Berlin, au Reichsmarschall Göring, de son activité ?

TÉMOIN KESSELRING. — Sous l'angle tactique, la division Hermann Göring dépendait du Commandement général et de l'Armée mais je dois présumer qu'en ces matières également, elle était en réalité soumise au Commandement général et à l'Armée. Je ne sais pas si, en dehors de cela, elle conduisit indépendamment d'autres opérations.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je vais vous citer les paroles exactes et vous verrez d'où elles viennent :

« La première division de parachutistes et la division Hermann Göring n'étaient placées sous le commandement de l'Armée qu'au seul point de vue tactique. Pour toute autre question, elles tombaient directement sous les ordres du Reichsmarschall, auquel elles devaient faire parvenir des comptes rendus quotidiens. Elles n'étaient pas autorisées à recevoir des ordres des commandants de l'Armée sur les opérations de repréailles, ni à leur faire parvenir des rapports sur ces actions. Ainsi, elles poursuivirent la guerre contre les partisans, selon des principes qui, à certains points de vue, se différencient de ceux de l'Armée. »

Est-ce là une déclaration véridique ?

TÉMOIN KESSELRING. — C'est exact, mais il faudrait remarquer que le concept tactique peut être compris dans un sens plus ou moins étendu.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Quel mot ?

TÉMOIN KESSELRING. — Tactique. Je veux dire que la dépendance tactique peut être comprise dans un sens plus ou moins étendu.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais, témoin, c'est justement pour cela que j'ai lu le texte en entier, car le sens de ce mot dans cette déclaration est parfaitement clair, n'est-ce pas ? Elle dit que ces divisions n'étaient pas autorisées à recevoir des ordres des commandants de l'Armée pour des opérations de représailles, ni d'en rendre compte des résultats, et qu'elles poursuivaient le combat contre les guérillas, selon des principes qui n'étaient pas les mêmes que ceux du général von Vietinghoff, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je l'entends aujourd'hui pour la première fois. Mais si un autre officier l'a dit, je dois l'admettre comme exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Êtes-vous certain que c'est la première fois que vous en entendez parler ? Il est très difficile de se rappeler chaque incident. Ne croyez pas que je désire vous froisser, mais essayez de vous souvenir. Le général Herr ne s'est-il pas plaint à maintes reprises, auprès de vous, de cette situation anormale de la division Hermann Göring, et n'avez-vous jamais donné une réponse officielle aux rapports du général Herr ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je n'ai certainement pas reçu de nombreux rapports du général Herr, mais il a peut-être eu des entrevues personnelles...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — A votre poste de commandement ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui. Et puis-je ajouter, une fois de plus, que de telles prises de position existaient réellement au sein du groupe d'armées. Pour ce qui est du cas présent, je ne sais pas s'il peut être considéré comme appartenant au domaine de la tactique ou non.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je ne vous ai pas posé la question d'une façon suffisamment claire. Je voudrais savoir si le mot « nombreux » vous déplaît ; accepterez-vous « quelques » ? Et que, dans quelques cas, le général Herr vous ait rendu compte qu'il était en difficultés, à cause de cette situation anormale de la division Hermann Göring ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, je peux l'admettre.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Votre chef d'État-Major était, à ce moment-là, le général Röttinger, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — A partir du 10 juin, c'est-à-dire à l'époque dont nous parlons, n'est-ce pas, le général Röttinger ne vous a-t-il pas parlé aussi de la situation de la division Hermann Göring, du fait qu'elle se trouvait sous la protection spéciale du Reichsmarschall, Göring, à Berlin ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, nous en avons parlé à plusieurs reprises.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Quant à cet incident particulier dans lequel est impliquée la division Hermann Göring, c'est de l'accusé Göring, qui est ici au banc des accusés, qu'elle reçut les ordres sur le traitement à infliger aux partisans, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne puis vous le dire, cette question n'était plus de mon ressort.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui, ce n'était plus de votre ressort, ni de celui du général Herr, ni de Vietinghoff, mais concernait directement Berlin, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, certainement, c'était la voie hiérarchique spéciale des SS et de la division Hermann Göring.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui. Le Tribunal s'occupe en ce moment du cas de l'accusé Göring. C'est pourquoi je vous ai posé ces questions.

Maintenant, je voudrais éclaircir encore un ou deux points. Vous rappelez-vous que le Dr Laternser vous a posé une ou deux questions à propos du Haut Commandement et de l'État-Major général ? Vous vous rappelez qu'il vous a interrogé ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, je m'en souviens.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais d'abord éclaircir une partie de la question. Vous avez dû vous rendre compte, témoin, que le rassemblement qui fait l'objet de ces charges, n'a rien à voir avec le corps des officiers d'État-Major de l'Armée allemande. Je crois que vous avez vous-même éclairci ce point hier.

TÉMOIN KESSELRING. — Avec qui ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Avec le corps des officiers d'État-Major. Vous aviez dans l'Armée de terre comme dans l'Aviation un corps d'officiers qui avaient fréquenté l'académie militaire et qui étaient des officiers d'État-Major de tous grades à partir de celui de capitaine, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — La question n'est pas très précise pour moi.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Excusez-moi. Vous aviez, à la fois dans l'Armée et dans l'Aviation, un état-major d'officiers qui avaient fréquenté l'académie militaire et qui étaient par la suite devenus officiers d'État-Major brevetés. Ils avaient, je crois, le droit de rendre compte directement au chef d'État-Major, s'ils le désiraient. Est-ce exact ou faux ?

TÉMOIN KESSELRING. — Cela n'est pas exact, excepté, comme je l'ai dit hier, dans le domaine de la formation et l'attitude générale, où le chef de l'État-Major général avait le droit d'agir directement sur les officiers d'État-Major ; mais le contraire était impossible.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Ce corps comprenait des officiers à partir du grade de capitaine, ou de lieutenant je crois ?

TÉMOIN KESSELRING. — A partir du grade de capitaine.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'est ce que je pensais. Je puis vous dire que ce corps-là ne nous intéresse aucunement. Le Ministère Public ne s'intéresse pas du tout à ce corps.

En ce qui concerne les personnes nommées dans l'Acte d'accusation, vous savez qu'il y est mentionné neuf postes de Commandants en chef ou d'État-Major, puis ceux des Oberbefehlshaber qui commandaient certaines régions ou certaines flottes aériennes ? Vous avez vu cela, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — J'essaie de vous l'expliquer brièvement, afin de perdre le moins de temps possible. Je voudrais savoir si les gens qui sont mentionnés, c'est-à-dire les chefs de l'OKW, de l'OKH, de l'OKM, de l'OKL et leurs remplaçants ainsi que les Oberbefehlshaber, n'étaient pas les officiers de la Wehrmacht qui s'occupaient le plus des projets et des préparatifs de guerre ?

TÉMOIN KESSELRING. — Les Commandants en chef des différentes branches de la Wehrmacht étaient, naturellement, les conseillers du Chef de l'État dans toutes les questions militaires ou de politique militaire. Les Commandants en chef des groupes d'armées n'avaient aucune influence du tout.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — J'aimerais que vous pensiez à deux exemples. Je crois que vous étiez présent, dans les deux cas. Avant l'attaque contre la Pologne, il y eut une réunion, le 22 août, que nous avons déjà mentionnée ici. Les officiers supérieurs dont j'ai parlé, les chefs des différentes parties de l'Armée, ainsi que les Oberbefehlshaber étaient-ils présents à cette conférence ?

TÉMOIN KESSELRING. — Elie comprenait les officiers qui devaient conduire les opérations sur ce théâtre.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Le secteur qui allait être alors le théâtre de la guerre était la Pologne. A ce moment, le but principal de cette conférence était de discuter la campagne de Pologne, n'est-ce pas, et d'envisager la possibilité d'une campagne contre les puissances occidentales, au cas où elles rentreraient dans la guerre ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne puis vous donner de renseignements à ce sujet. En principe, nous n'avons discuté que de questions concernant la Pologne...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Le Tribunal a tellement souvent entendu parler de cette réunion que je ne vais pas insister. Je voudrais seulement connaître exactement les présents. Je vais vous rappeler une autre conférence. Le 9 juin 1941, il y eut une « conférence Barbarossa » à propos de l'attaque contre l'Union Soviétique. A Berchtesgaden, vous en souvenez-vous ?

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne sais pas si c'était le 9 juin ou non, mais j'ai bien assisté à cette conférence.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous étiez là, et avant la campagne de Russie également, les personnes qui étaient présentes étaient les Commandants en chefs suprêmes et les Oberbefehlshaber, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, c'est exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Y compris ceux qui avaient des commandements dans les territoires occupés, tels, par exemple, le général von Falkenhorst, qui était alors Commandant en chef de l'Armée en Norvège ? Il était présent, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Le général von Falkenhorst ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui.

TÉMOIN KESSELRING. — C'est possible.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Le général Stumpf de la 5^e Flotte aérienne ainsi que des personnages dont j'ignore les titres exacts ; je ne vous donne donc que leurs noms : Rundstedt, Reichenau, Stülpnagel, Schubert, Kleist et, naturellement, Bock, Kluge, Guderian, Halder, Kesselring ?

TÉMOIN KESSELRING. — Les derniers étaient certainement présents. Quant à von Stumpf et von Falkenhorst, je ne puis le dire.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Avant une campagne, il était donc habituel que ces gens qui occupaient des postes élevés se réunissent autour du Führer, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais que vous m'éclairiez sur un autre point. Vous souvenez-vous avoir dit, hier, au Dr Laternser, que les membres de ce groupement étaient trop préoccupés par de hautes considérations stratégiques pour avoir affaire avec la Cinquième colonne? Vous souvenez-vous vous être exprimé dans cet esprit?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je ne sais si vous êtes au courant, mais hors d'Allemagne le terme de Quisling est synonyme de Cinquième colonne. Le saviez-vous? N'avez-vous jamais entendu dire un Quisling pour désigner un membre de la Cinquième colonne?

TÉMOIN KESSELRING. — Non, je ne le savais pas.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous savez qui était Quisling?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, certainement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — J'aimerais que vous entendiez ce que je vais lire, qui concerne vos services. L'accusé Rosenberg, en janvier 1940, écrivait ainsi au Führer :

« Supposant que sa déclaration » — celle de Quisling — « serait d'un intérêt spécial pour le Reichsmarschall Göring, en raison de questions stratégiques concernant l'Aviation, Quisling a été envoyé auprès du secrétaire d'État Körner par les Affaires étrangères. »

Est-il venu vous voir, pour des raisons stratégiques qui intéressaient l'Aviation?

TÉMOIN KESSELRING. — Je l'ignore complètement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Saviez-vous que l'accusé Raeder avait présenté Quisling à Hitler en décembre 1939? Le saviez-vous?

TÉMOIN KESSELRING. — Non, je l'ignorais.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous êtes d'accord sur le fait que le chef de l'Aviation et le chef de la Marine allemandes étaient des membres influents de ce groupe des Commandants en chef?

TÉMOIN KESSELRING. — Des Commandants en chef, oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — S'ils s'occupaient d'un homme qui est le type même de la Cinquième colonne, peut-être certains membres du groupe en question avaient-ils plus affaire avec la Cinquième colonne, que vous ne le saviez?

TÉMOIN KESSELRING. — J'ai seulement parlé hier des Commandants en chef au front, et nos tâches relevaient d'un tout autre domaine.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Monsieur le Président, je crois que j'en ai terminé pour l'instant; mais, si vous le permettez, je

vais réfléchir pendant la suspension d'audience pour voir s'il reste encore un point à éclaircir. Je pense, en outre, que les documents que j'ai lus en partie devraient être déposés au cas où la Défense désirerait les examiner par la suite.

LE PRÉSIDENT. — Oui, s'ils n'ont pas déjà été déposés.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je crois que certains de ces ordres n'ont pas été déposés. J'en ai lu une partie qui figurera au procès-verbal et je les déposerai maintenant.

LE PRÉSIDENT. — Ils devront être déposés et enregistrés. L'audience est suspendue.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

Audience de l'après-midi.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Témoin, puis-je vous demander de porter votre attention sur les faits qui suivirent l'attentat de Rome du 23 mars 1944? Vous voyez bien ce que je veux dire? L'attentat de Rome du 23 mars 1944. Vous vous souvenez? Votre chef d'État-Major, à ce moment-là, était le général Westphal: il a fait un compte rendu sur cet attentat, qu'il a adressé directement au général Buettler? Peut-être pourriez-vous m'aider à le prononcer?

TÉMOIN KESSELRING. — Winter.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Quel général?

TÉMOIN KESSELRING. — Le général Winter.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Il a cependant adressé un rapport à un général Buettler, B-u-e-t-t-l-e-r?

TÉMOIN KESSELRING. — Von Buttlar.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Le général von Buttlar?

TÉMOIN KESSELRING. — C'était son prédécesseur.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Le général von Buttlar informa votre chef d'État-Major qu'il devait rendre compte de l'affaire au Führer. Est-ce exact?

TÉMOIN KESSELRING. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et il entra en contact avec l'accusé Jodl; après quoi, l'accusé Jodl et l'accusé Keitel signalèrent l'affaire au Führer.

TÉMOIN KESSELRING. — C'est probablement exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Celui-ci donna l'ordre que vingt ou dix Italiens — vous n'êtes pas sûr du nombre mais vous croyez que c'est plutôt vingt — soient abattus?

TÉMOIN KESSELRING. — Je pense que c'est un rapport fourni par Westphal et je crois que c'est exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Pouvez-vous alors vous rappeler s'il s'agissait de vingt ou dix Italiens?

TÉMOIN KESSELRING. — Je suppose que c'était dix mais je ne le sais plus exactement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous ne connaissez pas le nombre exact?

TÉMOIN KESSELRING. — Je suppose que c'est dix.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Nous accepterons ce nombre de dix pour le moment. L'autorité compétente à Rome était le général von Mackensen? C'est exact?

TÉMOIN KESSELRING. — Le Generaloberst von Mackensen était Commandant en chef de la 14^e armée et le commandant de la place de Rome était sous ses ordres.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et la personne qui — pour utiliser vos propres termes — le conseilla sur cette question était un certain Kappler, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Kappler, du service de sécurité.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Qu'était-il ? Obergruppenführer ou quoi ?

TÉMOIN KESSELRING. — Obersturmbannführer.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous souvenez-vous qu'après quelques commentaires de *l'Ossevatore Romano* vous avez donné l'ordre à un officier de votre service de renseignements appelé Zolling, de mener une enquête sur cet incident. Est-ce exact ?

TÉMOIN KESSELRING. — C'est exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et vous avez aussi reçu un rapport de Kappler lui-même, n'est-ce pas ?

TÉMOIN KESSELRING. — Kappler m'a simplement fait rendre compte brièvement par téléphone qu'il avait à sa disposition un certain nombre de condamnés.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Est-ce que Kappler ne vous a pas dit qu'il avait fait exécuter 382 personnes ?

TÉMOIN KESSELRING. — La 14^e armée était chargée de l'exécution ; j'ai reçu l'avis sans aucun détail et je ne m'en suis pas entretenu avec Kappler.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — En êtes-vous sûr ?

TÉMOIN KESSELRING. — J'insiste formellement là-dessus. J'ai eu une brève conversation téléphonique avec Kappler après avoir rejoint mon poste de combat. C'est à ce moment-là qu'il m'a communiqué l'information dont j'ai parlé tout à l'heure. A part cela, je ne me souviens pas d'avoir eu d'autres relations avec lui à ce sujet. Je sais encore qu'environ huit ou dix jours plus tard, je l'ai rencontré et lui ai dit que je lui étais reconnaissant, dans une certaine mesure, d'avoir trouvé à cette très désagréable affaire une solution qui fût légalement et moralement au-dessus de tout reproche.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Eh bien, voyons donc les motifs de votre reconnaissance. Vous avez été interrogé sur cette question le 8 janvier. Vous souvenez-vous que cette question vous ait été posée : « Zolling ne vous a-t-il pas dit que tous ceux qui avaient été exécutés avaient auparavant été condamnés pour avoir commis des crimes punis de la peine de mort ? » Vous avez répondu : « Oui, je l'ai déjà dit, il l'a affirmé et c'est Kappler qui me l'a raconté ».

TÉMOIN KESSELRING. — Oui, c'est exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — En d'autres termes, selon l'explication qui, dites-vous, vous a été donnée, on avait arrêté un certain nombre de personnes — 382 comme je l'ai précisé — qui s'étaient rendues coupables d'autres crimes; il les a exécutées en représailles de cet attentat. Est-ce exact?

TÉMOIN KESSELRING. — C'est exact, avec la restriction que ces gens étaient condamnés à mort.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous avez déjà été interrogé sur ce point. D'après le rapport de Kappler, sur ces 382 personnes, 176 avaient commis des actes punis de la peine de mort, 22 venaient de voir la clôture des informations ouvertes contre elles, 17 avaient été condamnées aux travaux forcés, 4 avaient été condamnées à mort, 4 avaient été arrêtées près de la scène du crime, soit au total 223. Kappler ne vous a-t-il pas dit: « Plus tard, le nombre des victimes s'est élevé à 325, car j'avais décidé d'ajouter 57 Juifs ». Est-ce que Kappler ne vous a pas donné ces chiffres?

TÉMOIN KESSELRING. — Non.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais vous admettez qu'une grande quantité de personnes ont été exécutées aux termes de l'ordre stipulant que dix ou peut-être vingt Italiens seraient fusillés pour chaque Allemand abattu?

TÉMOIN KESSELRING. — Je le reconnais, mais il faut bien préciser, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'il s'agissait là d'individus déjà condamnés.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais peu vous importait de savoir s'ils avaient été condamnés pour cet attentat ou pour une autre infraction?

TÉMOIN KESSELRING. — La situation était la suivante: la bataille faisait rage sur le Garigliano et venait de commencer. C'est à ce moment qu'une attaque à la bombe fut effectuée contre une compagnie de police, par des membres de cercles de Rome qui, jusqu'à cette époque, avaient été traités avec une particulière clémence. L'inquiétude provoquée dans les milieux allemands fut telle que mes subordonnés, ceux du conseiller d'ambassade Möllhausen et moi-même, devons tout mettre en œuvre pour calmer cette inquiétude. Il fallait faire quelque chose de ce côté et, d'un autre côté, des mesures adéquates devaient être prises pour éviter la répétition de faits semblables en stigmatisant cette attitude aux yeux de l'opinion publique et en montrant qu'on ne pouvait rien entreprendre contre l'Armée allemande sans entraîner des conséquences. Pour moi, c'était le point essentiel. C'était une question secondaire pour moi, de savoir si X ou Y avait participé à cet attentat. Ce qui était important, c'était que l'opinion publique fut

rassurée le plus rapidement possible, aussi bien du côté romain que du côté allemand.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Votre premier souci a été d'adopter une troisième attitude : nombreux sont les gens qui pourraient déclarer que vous avez terrorisé la population afin qu'elle n'entreprît plus rien de semblable contre l'Armée allemande.

TÉMOIN KESSELRING. — Je ne sais pas. Cette expression est empruntée aux débats sur Rotterdam. Autant que je sache, je n'ai pas employé cette expression. Je répéterai que j'étais en très bons termes avec les Italiens ; c'est pour cette raison que j'avais été appelé en Italie ; j'avais les raisons les plus fortes de gagner leur amitié et non de chercher leur haine. Et si je suis intervenu là et sous cette forme, c'est parce que c'était un moyen d'étouffer dans l'œuf ces entreprises criminelles dans le plus court laps de temps.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je n'ai pas l'intention de vous interroger sur votre amitié pour les Italiens. Je vous ai suffisamment posé de questions ce matin sur ce sujet. Je désire simplement vous poser encore une question sur un point que j'aimerais éclaircir. Le 2 novembre 1943, étiez-vous Commandant en chef en Italie, c'est-à-dire, après...

TÉMOIN KESSELRING. — Me permettez-vous d'ajouter encore quelque chose au sujet de la question précédente ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Veuillez-vous en tenir à la question actuelle : je vous demande si vous étiez Commandant en chef en Italie, le 2 novembre 1943. L'étiez-vous ?

TÉMOIN KESSELRING. — Depuis novembre, depuis le 2 novembre 1943.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous souvenez-vous d'avoir envoyé un télégramme à l'OKW rendant compte que trois commandos britanniques capturés près de Pescara avaient subi un traitement spécial ? Ce n'est rien d'autre qu'un assassinat, puisqu'ils ont été abattus par les SS ?

TÉMOIN KESSELRING. — Non, excusez-moi...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Que signifie selon vous le terme « traitement spécial » ?

TÉMOIN KESSELRING. — Cela signifie, comme je l'ai déjà indiqué aujourd'hui, que ces gens de Pescara n'ont pas été exécutés, mais que, dans la mesure où ils étaient blessés, ils ont été envoyés à l'hôpital ; quant à ceux qui ne l'étaient pas, ils ont été, si mes souvenirs sont exacts, conduits dans des camps de prisonniers.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Neuf autres furent emmenés à l'hôpital et trois d'entre eux subirent, au vu de votre télégramme, un traitement spécial. Neuf autres furent emmenés à l'hôpital. Je

voulais justement vous interroger sur ceux qui furent conduits à l'hôpital. Que faisiez-vous des gens qui tombaient sous le coup de l'ordre sur les commandos et qui étaient emmenés à l'hôpital?

TÉMOIN KESSELRING. — J'ai déjà dit tout à l'heure qu'ils ont été traités selon les principes généralement adoptés de la Convention de La Haye.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je n'ai pas à discuter avec vous, si l'ordre relatif aux commandos était ou non, en accord avec les principes de la Convention de La Haye. Nous savons que, conformément à l'ordre sur les commandos, tous les participants capturés au cours de l'une quelconque de ces actions devaient être fusillés. Supposons que les membres d'un commando aient par malheur été blessés. Qu'advenait-il d'eux?

TÉMOIN KESSELRING. — Aux termes de cet ordre, ils devaient être fusillés. Mais, j'ai déjà dit tout à l'heure que, dans ce cas, et je pense aussi sous l'influence du général Jodl, cet ordre était exécuté d'une manière plus normale.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Nous avons entendu ici des témoignages aux termes desquels à Vilno les SS avaient l'habitude de tuer de leurs mains les bébés juifs qui venaient de naître dans les hôpitaux. Pouvez-vous me donner l'assurance que les membres des commandos blessés et emmenés à l'hôpital n'étaient pas purement et simplement assassinés?

TÉMOIN KESSELRING. — Je vous assure que je n'ai jamais reçu de compte rendu sur des exécutions de ce genre et que, d'ailleurs, je ne les aurais pas tolérées.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT. — Le Ministère Public désire-t-il encore interroger le témoin? Docteur Stahmer, désirez-vous à nouveau poser des questions au témoin?

Dr STAHMER. — Le Ministère Public britannique vient de présenter un certain nombre de faits nouveaux inconnus jusqu'ici, en particulier des exécutions d'otages opérées par la division Hermann Göring en Italie, au cours de la lutte menée contre les partisans, et dont l'accusé Göring devrait être tenu pour responsable. C'est en corrélation avec ces faits que de nouveaux documents ont été présentés. Je ne suis pas en mesure, pour le moment, de prendre position sur ces faits et ces charges graves, ni de poser des questions utiles au témoin. Après un soigneux examen des documents présentés, je me proposerai d'introduire des requêtes qui s'y rapportent et je demande au Tribunal de me permettre de demander éventuellement des témoins supplémentaires. Peut-être aurai-je à citer à nouveau le témoin Kesselring. Je m'efforcerai évidemment de ne présenter des requêtes que dans le seul cadre des charges

qui viennent d'être présentées, pour éviter une nouvelle prolongation des débats.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Stahmer, le Tribunal estime que vous devez dès maintenant interroger le témoin. Si vous désirez par la suite présenter une requête aux fins de nouvelle citation du témoin, vous devrez invoquer des motifs très sérieux pour le faire. Vous pourrez présenter une requête écrite afin de faire comparaître le témoin à nouveau, mais je désire vous faire remarquer que l'interrogatoire contradictoire du témoin n'est pas relatif aux seules charges qui pèsent sur l'accusé Göring. Le témoin appartient à l'État-Major général et, comme on le lui a fait remarquer au début de son interrogatoire, il fait partie des accusés. C'est pour cette raison que les moyens de preuve concernent à la fois Göring et l'État-Major général. Me suis-je bien fait comprendre ?

Dr STAHLER. — Oui, je comprends parfaitement, mais je ne puis poser de questions à un témoin que si je suis en possession des faits. Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de le faire, puisqu'on s'est référé à des documents qui m'étaient complètement inconnus, d'autant plus que le Ministère Public a l'intention de les mettre à notre disposition.

LE PRÉSIDENT. — Les documents ont été présentés au témoin et, comme je l'ai déjà dit, le Tribunal prendra en considération toutes les requêtes que vous présenterez ultérieurement aux fins de citation du témoin. Mais, pour le moment, vous devez poursuivre votre interrogatoire et en terminer avec le témoin.

Dr STAHLER. — Pour le moment, je n'ai pas d'autres questions à poser au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Le témoin peut se retirer.

(Le témoin se retire.)

Dr LATERNSENER. — Je me suis rendu compte qu'un représentant du Ministère Public, ce matin, et vous-même, Monsieur le Président, cet après-midi, aviez désigné le témoin sous le terme d'accusé. Je crois que cette désignation n'est pas correcte. Le témoin vient ici comme témoin. D'ailleurs, il n'est pas accusé en tant que seul membre du groupe; c'est le groupe et non pas lui qui est accusé; c'est pourquoi il n'est pas exact d'en faire un accusé.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Laternser, il n'était peut-être pas très exact d'en faire un accusé. Mais il est membre de l'État-Major général. Je crois que Sir David Maxwell-Fyfe a bien précisé qu'il ne le considérait qu'en sa qualité de membre du groupe incriminé, conformément à l'Acte d'accusation qui demande de prononcer à son encontre une déclaration de criminalité. C'est uniquement ainsi qu'il fallait l'entendre, mais j'ai fait remarquer au Dr Stahmer

que les questions qui étaient posées ne concernaient pas nécessairement les seules charges relevées contre l'accusé Göring mais pouvaient également n'intéresser que l'État-Major général.

Dr LATERNSEER. — Monsieur le Président, je connais parfaitement les fonctions propres des généraux. Mais je voulais simplement éviter que les généraux soient désignés comme des accusés alors qu'ils n'en sont pas. Je voudrais avoir des preuves sur ce point.

LE PRÉSIDENT. — Très bien.

Dr STAHLER. — Avec l'accord du Tribunal, je me permets de citer maintenant à la barre des témoins l'accusé Hermann Göring, ex-maréchal du Reich.

(L'accusé s'approche de la barre.)

LE PRÉSIDENT. — Quel est votre nom ?

ACCUSÉ HERMANN WILHELM GÖRING. — Hermann Göring.

LE PRÉSIDENT. — Veuillez répéter ce serment après moi : Je jure devant Dieu tout puissant et omniscient que je dirai la pure vérité et que je ne cèlerai ni n'ajouterai rien.

(Hermann Göring répète les termes du serment.)

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez vous asseoir.

Dr STAHLER. — Quand et où êtes-vous né ?

ACCUSÉ GÖRING. — Je suis né le 12 janvier 1893 à Rosenheim en Bavière.

Dr STAHLER. — Veuillez faire au Tribunal une courte description de votre vie, jusqu'au début de la première guerre mondiale, mais une description très brève.

ACCUSÉ GÖRING. — Éducation normale, d'abord à la maison ; ensuite je suis entré au corps des Cadets, puis je suis devenu officier d'active. Quelques indications importantes pour la suite : mon père a été premier gouverneur de l'Afrique du Sud ; il a eu à ce moment-là des relations avec deux hommes d'État britanniques : Cecil Rhodes et l'aîné des Chamberlain. Je dois aussi dire que mon père était très attaché à Bismarck. En ce qui concerne ma jeunesse, j'ai vécu en partie en Autriche et j'ai eu des relations d'affection très étroites avec ce peuple frère. Au début de la première guerre mondiale, j'étais lieutenant dans un régiment d'infanterie.

Dr STAHLER. — En quelle qualité avez-vous participé à la première guerre mondiale ?

ACCUSÉ GÖRING. — Comme je le disais tout à l'heure, d'abord comme lieutenant dans un régiment d'infanterie, lors de la bataille dite des frontières ; à partir d'octobre 1914, je devins observateur

en avion. En juin 1915, je pilotai d'abord des avions de reconnaissance puis, pendant une courte période, des bombardiers : en automne 1915, je devins chasseur. Puis, je fus grièvement blessé au cours d'un combat aérien ; après mon rétablissement, je devins commandant d'une escadrille de chasse et, après la mort de Richt-hofen, commandant de l'escadrille Richthofen qui était bien connue.

Dr STAHLER. — Quelles sont vos décorations militaires ?

ACCUSÉ GÖRING. — Je reçus d'abord la Croix de Fer de 2^e classe, puis la Croix de Fer de 1^{re} classe, le Lion de Zähringen avec épée, l'ordre de Karl Friedrich, l'ordre Hohenzollern de 3^e classe avec épée et enfin l'ordre suprême « Pour le Mérite », qui était la plus haute décoration.

Dr STAHLER. — Dites au Tribunal quand et dans quelles circonstances vous avez fait la connaissance de Hitler ?

ACCUSÉ GÖRING. — Je voudrais ajouter quelques indications préliminaires. Après la défaite qui a suivi la première guerre mondiale, j'ai été obligé de démobiliser mon escadrille. J'ai refusé d'entrer dans la Reichswehr comme on me le demandait, car j'étais à l'avance opposé à la République ; elle avait pris le pouvoir après la révolution, elle ne pouvait absolument pas s'accorder avec mes conceptions.

Peu après, je me suis rendu à l'étranger pour me faire une situation. Après quelques années, j'ai à nouveau été attiré par ma patrie. J'ai d'abord fait un séjour d'assez longue durée, dans un chalet de chasse, dans la montagne où je me suis livré à des études. Je voulais d'une manière quelconque participer au destin de ma patrie, bien que je ne pusse ni ne voulusse le faire comme officier, pour des raisons que j'ai exposées tout à l'heure. C'est pour cette raison que je voulais me constituer d'autres bases. J'ai fréquenté l'université de Munich où j'ai étudié les sciences politiques et l'Histoire. Je me suis fixé aux environs de Munich à cette époque et j'ai acheté une maison que j'ai habitée avec ma femme.

Un jour, c'était un dimanche d'octobre ou de novembre 1922, les demandes d'extradition de nos chefs militaires ayant été formulées à nouveau par l'Entente, je me suis rendu à une manifestation de protestation à Munich. Je n'ai assisté à cette manifestation que comme témoin oculaire, sans y prendre part réellement. Un certain nombre de représentants de partis et d'organisations ont pris la parole. A la fin, on réclama aussi Hitler. J'avais déjà entendu prononcer quelquefois le nom de Hitler et je désirais entendre ce qu'il avait à dire, mais il refusa de parler. C'est tout à fait par hasard que je me trouvais à proximité et que j'entendis les raisons pour lesquelles il refusait de prendre la parole. Il ne voulait pas troubler le caractère d'unité de cette démonstration, il ne se sentait

pas en mesure de prendre la parole, après ces tirades bourgeoises tout a fait « apprivoisées », comme il disait. Il disait qu'il était inutile de faire des protestations qui n'auraient aucun effet. Cela me fit une forte impression parce que j'étais du même avis. Je me suis renseigné et j'ai appris que le lundi suivant, je pourrais entendre Hitler, au cours de la réunion publique qu'il tenait tous les lundis soirs. Je m'y rendis. Hitler parla de la démonstration précédente et fit allusion au Traité de Versailles, au Diktat de Versailles et à son rejet. Il dit que les protestations vides de sens, comme celles du dimanche précédent, n'étaient pas indiquées. Il dit qu'une protestation ne pouvait être utile que si, derrière elle, il y avait la puissance capable de lui donner du poids; tant que l'Allemagne ne serait pas forte, les protestations de ce genre n'auraient aucun sens. Ces conceptions correspondaient point par point à mon intime conviction.

Dans les jours qui suivirent, je me rendis au bureau de la NSDAP. A ce moment-là, je ne connaissais rien du programme de la NSDAP et je ne savais rien de plus, sinon que c'était un petit parti. J'avais également envisagé d'autres partis. Lorsque l'Assemblée Nationale avait été élue, j'avais, dans mon attitude totalement apolitique, voté démocrate, mais lorsque j'ai vu qui j'avais élu, je ne me suis plus occupé de politique. Je voyais enfin un homme qui avait devant lui un but déterminé et solide. Je voulais d'abord lui demander simplement si j'étais susceptible de lui apporter une aide quelconque. Il me reçut immédiatement. Quand je me fus présenté, il me dit que c'était le destin qui nous avait rapprochés. Nous parlâmes tout de suite de ce qui nous préoccupait le plus tous les deux, la misère de notre patrie et l'impossibilité de nous en tenir à la résignation. Le thème principal de cette conversation fut également le Traité de Versailles. Je lui dis qu'il pouvait disposer entièrement de ma personne et de mes biens, parce que mon esprit n'avait en vue qu'un résultat décisif : la lutte contre le Diktat de Versailles.

La deuxième chose qui me frappa très fortement à ce moment et que j'ai ressentie très profondément et considérée comme une condition primordiale était le fait, qu'il m'expliqua tout au long, qu'il n'était pas possible, dans les conditions actuelles, de s'allier seulement avec tous ceux qui se rangeaient sous l'étiquette nationale, qu'il s'agit des partis soi-disant nationalistes ou de ceux qui s'appelaient eux-mêmes nationaux, ou des sociétés existantes : organisation de combat, corps francs, etc. Il n'était pas possible de procéder à une réorganisation dans le sens d'une forte volonté nationale populaire avec le seul secours de ces gens car la masse des ouvriers allemands s'opposait à cette idée. On ne pourrait redresser l'Allemagne qu'avec l'appui de la classe ouvrière allemande, si l'on était porté par la volonté populaire à se libérer des

entraves intolérables du Traité de Versailles. Cela ne pouvait être réalisé qu'en unissant la conception nationale aux buts sociaux.

On me donnait pour la première fois une admirable et profonde explication du concept national-socialiste, de l'unification de ces deux conceptions: nationalisme et socialisme. Il me dit que nous devons être les porteurs à la fois du socialisme et du nationalisme, le nationalisme du monde bourgeois, si l'on peut dire, et le socialisme du monde marxiste. Nous devons réunir ces conceptions dans une seule idée et créer une nouvelle idéologie, support de ces nouvelles pensées.

Nous passâmes aux questions pratiques et il me pria de lui donner immédiatement mon aide sur un point particulier. Il me dit qu'à l'intérieur du Parti, si petit qu'il fût, il avait fait un choix de ceux des membres qui étaient ses disciples les plus convaincus, prêts à tous moments à engager leur personne sans la moindre restriction pour la diffusion de nos idées. Il me dit que je savais moi-même quel degré avait atteint partout l'influence du marxisme et du communisme, et qu'il n'avait pu réussir à se faire entendre dans les manifestations politiques que lorsqu'il avait réussi à s'opposer par la force à la force qu'on employait pour l'empêcher de parler. C'est dans ce but qu'il avait créé les SA. Les chefs du moment étaient trop jeunes et il s'était efforcé d'en trouver un; mais il lui fallait un jeune qui se fût distingué pendant la guerre qui venait de finir afin qu'il eût l'autorité nécessaire. Il avait pensé que le mieux serait de trouver un aviateur décoré de l'ordre « Pour le Mérite » ou un marin décoré du même ordre; et il avait l'impression que c'était vraiment le destin qui lui avait envoyé le dernier commandant de l'escadrille Richthofen.

Je lui répondis qu'il n'était pas très agréable pour moi d'occuper dès le début un poste de commandement, parce qu'on pourrait croire que je ne venais là que pour le poste qui m'était offert. C'est pour cette raison que nous sommes tombés d'accord pour que pendant un ou deux mois je reste officiellement à l'arrière-plan, pour n'assurer le commandement qu'après ce délai; mais en fait, je devais exercer mon influence dès le début. Je lui promis d'agir ainsi. C'est dans ces conditions que je rencontrai Adolf Hitler.

Dr STAHLER. — C'était à quelle époque?

ACCUSÉ GÖRING. — C'était à la fin du mois d'octobre, début novembre 1922.

Dr STAHLER. — Fin octobre?

ACCUSÉ GÖRING. — Fin octobre ou début novembre 1922.

Dr STAHLER. — Et quand avez-vous adhéré officiellement au parti national-socialiste?

ACCUSÉ GÖRING. — A la même date; je me suis inscrit au Parti quelques jours après.

Dr STAHLER. — Quelles sont les fonctions que vous confia Hitler jusqu'en novembre 1923 ?

ACCUSÉ GÖRING. — Les fonctions découlaient de ma situation de chef des SA. Il s'agissait d'abord de coordonner, de discipliner cette organisation et d'en faire une unité absolument sûre qui exécutât les ordres de Hitler et les miens. Elles n'avaient été jusque là que des groupes qui avaient été très actifs mais qui n'avaient ni les formes ni la discipline nécessaires.

Dès le début, je me suis efforcé de faire entrer dans les SA les membres du parti national-socialiste qui étaient assez jeunes et qui avaient assez d'idéalisme pour leur sacrifier leurs loisirs et leurs énergies entières. A cette époque, c'était très difficile pour ces hommes courageux; nous étions très peu nombreux, mais nos adversaires étaient de loin supérieurs en nombre. Nous étions exposés à de nombreux désagréments et à souffrir toutes sortes de mécomptes.

En second lieu, j'ai essayé de pratiquer mon recrutement dans la classe ouvrière. Il est certain que je m'efforçai surtout de faire entrer dans les SA des membres de la classe ouvrière. Naturellement, il nous fallait en même temps veiller à ce que les réunions du Parti, en général restreintes, qui avaient lieu à Munich, dans l'Oberland bavarois et en Franconie, puissent se dérouler sans incidents. Le plus souvent nos efforts étaient couronnés de succès mais parfois nos adversaires provoquaient de puissantes contre-manifestations.

D'un côté comme de l'autre on exhibait des armes qui avaient été conservées après la guerre, ce qui amenait des situations critiques: il nous arrivait d'envoyer des SA en renfort dans d'autres localités.

Pendant l'année 1923, l'opposition entre la Bavière et le Reich s'affirma de plus en plus. On s'aperçut que le Gouvernement bavarois de l'époque était décidé à suivre un autre chemin, différent de celui du Reich. Le Gouvernement du Reich était fortement influencé par le marxisme; le Gouvernement bavarois était dégagé de cette influence, il était bourgeois.

C'est sur ces entrefaites que le Gouvernement bavarois prit soudain une forme entièrement nouvelle: un gouverneur général, ou quelque autorité semblable, fut institué. Il s'agissait de von Kahr qui se trouvait à la tête du Gouvernement bavarois et tenait de lui tous ses pouvoirs. Très peu de temps après, se place le conflit de la Reichswehr. La 7^e division de la Reichswehr, qui était stationnée en Bavière, fut dégagée du serment de fidélité qu'elle avait prêté à la constitution du Reich et on lui fit prêter serment au nouveau Gouvernement bavarois dont j'ai oublié le titre exact,

c'est-à-dire en réalité à von Kahr. Ce fait entraîna le conflit entre les généraux von Seeckt et Lossow. Il en fut de même avec la Police bavaroise. En même temps, le Gouvernement bavarois s'efforça de rallier ce qu'on appelait les associations nationales qui étaient à l'époque organisées sur le modèle militaire ou semi-militaire et possédaient des armes. Tout cela était dirigé contre Berlin, contre ce que nous appelions « la République de Novembre ». Jusque là nous avons suivi.

Le dimanche précédant le 9 novembre, une grande manifestation eut lieu à Munich. Tout le Gouvernement était là. La Reichswehr, la Police, les unions patriotiques défilaient comme nous-mêmes. Nous nous aperçûmes tout à coup, à cette occasion, que la personnalité la plus importante n'était pas M. von Kahr, mais le prince héritier Rupprecht de Bavière. Ce fut pour nous un étonnement extraordinaire. Nous conçûmes le soupçon que la Bavière voulait entrer dans des voies nouvelles qui risquaient éventuellement d'affaiblir les liens unissant la Bavière au Reich. Nous étions bien décidés à ne pas le tolérer. Nous voulions un Reich puissant et unifié. Nous voulions le voir purifié et débarrassé des partis et des autorités qui le dirigeaient, à ce moment-là.

Nous étions devenus circonspects et méfiants quant à la so-disant marche sur Berlin. Lorsque M. von Kahr eut annoncé la célèbre réunion de la Bürgerbräu, nous vîmes qu'il était grand temps d'empêcher la réalisation de ces plans et que c'était une occasion de tout orienter dans le sens de la Plus Grande Allemagne. Cela nous amena rapidement aux événements du 9 novembre 1923.

En ce qui me concerne personnellement, j'étais prêt dès le début, et je ne m'en suis jamais caché, à participer à toute révolution contre la République de Novembre, quels qu'en fussent les auteurs, sauf s'ils étaient de gauche et pour cette tâche j'avais toujours offert mes services.

Je crois que les événements sont connus : j'ai été grièvement blessé à la Feldherrnhalle et je termine là-dessus ce premier chapitre.

Dr STAHLER. — Après cet événement, à quel moment êtes-vous entré à nouveau en relations avec Hitler ?

ACCUSÉ GÖRING. — J'ai d'abord fait un séjour à l'hôpital en Autriche. C'est à cette époque que se place devant le Tribunal populaire bavarois le procès sur les événements du 9 novembre.

Dr STAHLER. — Quels étaient les accusés ?

ACCUSÉ GÖRING. — En premier lieu, Hitler, et naturellement ceux qui étaient présents et avaient été arrêtés. Grièvement blessé, j'avais séjourné quelque temps en Bavière du nord ; j'y

avais été arrêté et la Police bavaroise m'avait alors transféré dans une autre localité.

Je fis demander à Hitler, à ce moment-là, si je devais me rendre au procès. Il me pria d'urgence de n'en rien faire, ce qui était très bien car, de cette façon, le procès ne pouvait pas avoir lieu à huis-clos, car j'avais déclaré que si cette éventualité devait se produire, je publierais, de mon côté, toutes informations utiles sur cette affaire.

Après mon rétablissement, j'ai passé un an environ en Italie et à l'étranger. En 1926, ou 27, on décréta une amnistie générale pour toutes les activités illégales des différents partis, pas seulement pour les incidents que nous avions soulevés, mais aussi pour les activités des gens de gauche et des paysans. Je pus retourner en Allemagne.

Je rencontraï à nouveau Adolf Hitler en 1927, pour la première fois, lors d'une entrevue de courte durée, à Berlin où il se trouvait à ce moment-là. Je n'avais pas d'activité dans le Parti à cette époque, mais je m'efforçais à nouveau de me créer une situation indépendante. Puis je n'eus pas de contact avec Hitler pendant plusieurs mois. Peu de temps avant les élections au Reichstag de mai 1928, Hitler me fit venir pour me dire qu'il voulait me présenter comme candidat aux élections du Reichstag. Il me demanda si j'étais d'accord. Je lui répondis affirmativement et lui dis que mon activité dans le Parti...

Dr STAHLER. — Une question : étiez-vous entre temps revenu aux SA ?

ACCUSÉ GÖRING. — Non, je n'avais plus rien à faire avec les SA. Entre temps elles avaient été réorganisées et leur nouveau chef, von Pfeffer, tenait naturellement à garder sa situation et n'aurait pas aimé me voir entretenir des relations plus intimes avec les SA.

Dr STAHLER. — Donc, après 1923, vous n'aviez plus aucune fonction dans les SA ?

ACCUSÉ GÖRING. — Mes fonctions actives dans les SA ont cessé en 1923. Ce n'est qu'après la prise du pouvoir, au moment où l'on créa ce qu'on a appelé les fonctions honorifiques, que j'obtins le grade le plus élevé dans les SA, à titre honorifique uniquement.

Mais je reviens en 1928. Je fus élu au Reichstag et à partir de ce moment, je me mis à parler dans le pays en qualité d'orateur du Parti.

Les SA avaient été reconstituées, je ne sais plus en quelle année ; elles n'étaient plus limitées à la Bavière mais s'étendaient sur tout le Reich.

Dr STAHLMER. — Avaient-elles été interdites après 1923?

ACCUSÉ GÖRING. — Oui, depuis 1923, les SA étaient interdites.

Dr STAHLMER. — Quand l'interdiction a-t-elle été levée?

ACCUSÉ GÖRING. — Je ne sais pas, en tout cas à un moment où je n'étais pas encore retourné en Allemagne. De toute façon, les SA s'étaient étendues sur toute l'Allemagne; elles étaient devenues absolument nécessaires, car les grands partis de cette époque avaient ce qu'on appelait des groupes de combat. Je me souviens de l'activité particulière exercée par le Front Rouge, réunion des groupes de combat communistes, notre ennemi le plus acharné, avec lequel nous avions continuellement des rencontres et qui, très souvent, essayait de disperser nos réunions. Il y avait aussi le Reichsbanner, organisation de la sociale-démocratie du parti démocrate. Il y avait le Stahlhelm, organisation de droite à tendance nationale et il y avait enfin nos SA, qu'il faut citer en même temps.

Je voudrais insister sur le fait qu'à cette époque-là les SA ont été très durement éprouvées. La plupart des membres des SA venaient de la masse; c'étaient de petits employés ou des ouvriers, des hommes venus chez nous par idéalisme, qui assuraient leur service le soir, la nuit, sans aucune rétribution. Le seul mobile de leur activité était leur foi, leur amour de la patrie. Ils étaient souvent grièvement blessés. Un certain nombre d'entre eux fut abattu dans les rencontres. Ils étaient poursuivis par le Gouvernement. Ils ne pouvaient pas devenir fonctionnaires et un fonctionnaire ne pouvait pas être SA. Ils étaient l'objet de pressions considérables.

Je voudrais particulièrement insister sur le fait que j'ai toujours eu le plus grand respect et la plus grande affection pour les hommes des SA, ces hommes qui n'étaient pas — ainsi qu'on l'a prétendu ici — décidés à faire quelque chose de cruel, mais qui étaient volontaires par idéalisme pour s'exposer eux-mêmes aux tâches les plus difficiles et aux vexations de toutes sortes et renonçaient à beaucoup d'avantages pour réaliser leur idéal.

Dr STAHLMER. — Quelle a été votre position dans le Parti, entre 1928 et la prise du pouvoir par Hitler?

ACCUSÉ GÖRING. — Je n'exerçais aucune fonction dans le Parti. Je n'ai jamais été dirigeant politique, ce qui est peut-être curieux, ni fait partie de la Reichsleitung ou autre organisme similaire. Au début, j'étais, comme je viens de vous le dire, membre du Reichstag, donc membre de la fraction du Parti au Reichstag. En même temps, j'étais orateur du Parti, c'est-à-dire que j'allais de ville en ville et j'essayais de faire tout ce que je pouvais pour répandre ses idées, le renforcer, gagner de nouveaux membres, les

convaincre et, en particulier, j'essayais d'attirer chez nous les adhérents du marxisme et du communisme, de créer ainsi une assise populaire solide et non pas seulement de recruter des gens dans les milieux de droite, qui d'eux-mêmes étaient nationalistes.

A partir de 1932, vers le milieu de l'année, après avoir lutté au cours d'innombrables élections et participé aux campagnes où nous devions toujours à nouveau prononcer des discours, parfois trois au cours d'une soirée, ou même de la nuit entière, je fus élu président du Reichstag en ma qualité de membre du Parti ou, plus exactement, parce que le Parti y avait acquis la majorité et j'assumai ainsi une tâche politique d'ordre général. Peu de temps avant, à la fin de 1931, alors que je voyais que le Parti prenait une extension extraordinaire et s'accroissait encore, le Führer s'entretint un jour avec moi et me dit qu'il désirait volontiers, indépendamment d'une fonction dans le Parti, avoir un représentant capable de mener des discussions politiques. Celui-ci ne devait être lié par aucune fonction du Parti. Il me demanda si je voulais assumer cette tâche, d'autant plus qu'à cette époque, j'habitais la capitale. J'acceptai cette mission. Ce n'était pas une fonction, c'était plutôt une mission d'un caractère général. En quelques phrases, il me donna la liberté de traiter avec tous les partis, de l'extrême gauche communiste à l'extrême droite, afin d'entreprendre une action efficace d'union au sein du Reichstag, ou d'autres mesures politiques appropriées. Naturellement, je reçus également la mission de travailler à l'élargissement et la pénétration de notre influence dans tous les milieux. A ces milieux appartenaient, ainsi que je l'ai déjà dit, l'industrie, les cercles religieux, etc. Étant donné que j'avais des liaisons avec tous ces milieux, il était évident que ma personne pouvait paraître particulièrement indiquée au Führer, car le Führer pouvait se fier à moi et il savait que j'étais capable de défendre de toutes mes forces les idées qui étaient les nôtres.

Lorsque je devins président du Reichstag, ma fonction fut particulièrement allégée de ce fait; j'étais en quelque sorte autorisé, d'une manière légale, et même obligé de participer aux événements politiques. Si, par exemple, un gouvernement démissionnait au Reichstag ou était renversé lors d'un vote de défiance, ma fonction de président du Reichstag me dictait le devoir d'indiquer au Président du Reich, après avoir négocié avec les partis, quelles étaient, à mon avis, les possibilités d'une combinaison nouvelle de gouvernement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Président du Reich était obligé de me recevoir à tout moment dans ce but. Je pouvais donc réaliser une liaison étroite avec lui. Mais je voudrais insister sur le fait que cette liaison existait déjà auparavant. En effet, le Feldmarschall von Hindenburg acceptait toujours de me recevoir lorsque je lui en adressais la prière, car il m'avait connu pendant la première guerre mondiale.

Dr STAHLER. — Quelle part avez-vous prise à l'accession de Hitler au poste de Chancelier du Reich ?

ACCUSÉ GÖRING. — Je voudrais d'abord ajouter quelque chose. Bien que je n'aie pas eu de fonction politique dans le Parti, malgré cela, naturellement, ma position y était devenue de plus en plus forte, particulièrement depuis la fin de 1931, depuis que je travaillais en relations de plus en plus étroites avec le Führer et que j'étais considéré comme son bras droit. Mais tout cela avait lieu sur la base d'une autorité normale et naturelle qui s'accrût considérablement après la prise du pouvoir.

Venons-en à ma coopération à la nomination de Hitler. S'il me faut l'expliquer au Tribunal, je dois d'abord faire un bref tableau de la situation. Dès la fin de 1931 ou au début de 1932, l'équilibre des partis s'est trouvé troublé au Parlement. Tout allait mal en Allemagne et il ne pouvait pas y avoir de majorité parlementaire stable. C'est à ce moment-là déjà que fut inauguré le Gouvernement, à coups de décrets-lois, en dépit de la Constitution.

Je voudrais rappeler ici que le Cabinet Brüning dut recourir sur une vaste échelle à ces décrets-lois et utiliser largement l'article 48 de la Constitution du Reich. Puis vint le Cabinet von Papen qui ne put non plus se fonder sur des majorités parlementaires plus solides et durables. Von Papen essaya pourtant, en son temps, de le faire; il demanda aux nationaux-socialistes, qui constituaient à ce moment le parti le plus puissant, de s'unir aux autres partis pour former une telle majorité. Il fut alors question, von Papen ayant été nommé Chancelier du Reich par le Président, que Hitler devint Vice-Chancelier dans ce cabinet.

Je me souviens avoir déclaré à von Papen à ce moment que Hitler pourrait briguer tous les postes, mais jamais un poste de second plan. Chaque fois qu'il serait nommé quelque part, il faudrait que sa fonction soit au premier plan. Il était complètement insoutenable et inconcevable pour nous que notre Führer pût assumer quelque fonction secondaire. Nous aurions alors joué le rôle d'être gouvernés à l'encontre de nos idées, ce qui était tout à fait impossible, et Hitler, en tant que représentant du parti le plus fort, aurait dû couvrir ces activités. Nous avons catégoriquement refusé d'accepter une telle proposition.

Je ne dis pas cela pour von Papen qui est assis avec moi sur le banc des accusés; il sait que nous l'avons toujours personnellement respecté. Je lui ai dit à cette époque, après l'échec qu'il a essuyé en présentant cette demande, que non seulement nous ne soutiendrions pas son cabinet, mais que nous le combattrions avec les méthodes les plus énergiques, de même que nous combattrions

tout gouvernement qui ne nous réserverait pas une influence prépondérante à la Chancellerie.

Je ne sais plus combien de temps dura le Gouvernement von Papen, mais nous en vîmes bientôt au conflit célèbre qui devait nous opposer, lui en tant que Chancelier du Reich et moi en tant que président du Reichstag; c'est à ce moment-là qu'il fut dans mon intention de renverser le Gouvernement. Je savais que les communistes proposeraient une motion de méfiance à laquelle devait se rallier une grosse majorité. Il importait que ce vote de défiance fut acquis à tout prix, afin de montrer au Président du Reich qu'on ne pourrait pas gouverner avec de tels cabinets sans l'appui des masses. Je vis le portefeuille rouge et appris qu'il contenait l'ordre de dissolution, mais je laissai procéder d'abord au vote. Il y eut environ 32 voix pour von Papen, et environ 500 voix contre lui. Le Cabinet von Papen démissionna.

Jusqu'à présent, si je fais abstraction de la poussière des petits, tous les partis avaient déjà formé des cabinets. Tous les hommes disponibles s'étaient déjà présentés devant le peuple. Mais, de plus en plus, des silhouettes politiques s'agitaient dans les coulisses, en particulier l'ancien ministre de la Reichswehr, M. von Schleicher. Il n'y avait donc que deux possibilités: ou bien on tiendrait compte de la réelle proportion des forces et, selon la coutume, le chef du parti le plus important procéderait à des délibérations et serait chargé de former le cabinet, ou alors l'homme des coulisses, l'un des derniers qui restât, serait mis en avant. Et c'est ce qui arriva. M. von Schleicher devint Chancelier et, en même temps, ce qui est important, ministre de la Reichswehr. Il fut très clair à ce moment-là, non seulement pour nous mais aussi pour les autres partis, que le but poursuivi par von Schleicher était en définitive une dictature militaire, car von Schleicher avait beaucoup moins de sympathies personnelles que von Papen et ne pourrait pas réunir une majorité. J'avais négocié avec von Schleicher à ce sujet et je lui avais dit qu'il était encore possible, à ce moment-là, d'obtenir une majorité parlementaire. Il m'avait été possible, au cours d'entretiens, de rassembler des nationaux allemands, des nationaux-socialistes, le centre, le parti populaire allemand et quelques indépendants et de former une majorité. Je savais parfaitement qu'une telle majorité ne pouvait être que passagère, parce que les intérêts représentés étaient bien trop opposés, mais il m'était indifférent de savoir quel était le moyen qui amènerait notre parti au pouvoir. Si c'était au moyen de négociations parlementaires, très bien; si c'était sur un appel du Président du Reich, rien de mieux.

Toutes ces négociations inquiétèrent M. von Schleicher, parce qu'il savait qu'il ne pourrait pas rester Chancelier. Ce furent, de nouveau, les décrets-lois, les pleins pouvoirs. On peut donc dire

que le Parlement, même avant notre prise du pouvoir, était déjà plus ou moins exclu.

J'ai alors immédiatement entrepris au Reichstag contre M. von Schleicher la même lutte, encore que plus violente, que celle que j'avais menée antérieurement contre M. von Papen. Entre temps, avait eu lieu l'élection présidentielle et des élections au Reichstag où nous avions perdu plusieurs sièges, après la dissolution du Cabinet von Papen. Nous passions de 232 à 196 sièges. Il y eut de nouvelles élections en janvier qui démontrèrent que la courte crise avait été surmontée et que le Parti prenait une extension extraordinaire qu'il n'avait jamais connue.

Un dimanche, le 22 janvier 1933 — le 30 était un lundi — j'assistais à Dresde à une grande manifestation politique quand, dans la matinée, je reçus un appel téléphonique du Führer qui me demandait de me rendre immédiatement en automobile à Berlin. Je le rencontrai l'après-midi et il me dit, ce que je savais déjà, que le Président du Reich n'était plus satisfait de Schleicher, qu'il voyait que du point de vue politique les choses ne pouvaient continuer ainsi, qu'on arrivait à une impasse et que le Président du Reich, de sa propre initiative, s'était rapproché de l'idée selon laquelle la responsabilité devait être accordée au parti le plus fort. On avait auparavant, d'une manière très adroite, fait une présentation erronée du Führer au vieux monsieur, qui s'était probablement offensé du mot de socialisme et éprouvait à son encontre une prévention du fait qu'il le comprenait dans un autre sens.

Bref, Hitler me révéla que je devais ce soir-là parler chez von Ribbentrop au fils du Feldmarschall. Devaient également être présents, je crois, M. von Papen et Meissner, ce dont je ne suis pas certain, qui était secrétaire d'État à la présidence du Reich. Le fils du Feldmarschall voulait se renseigner, au nom de son père, sur les possibilités d'attribution de la chancellerie à Hitler et la participation du parti aux responsabilités. Dans une longue conversation, j'ai déclaré au fils qu'il devait dire à son père que, d'une façon ou d'une autre, von Schleicher devait échouer. Je lui ai expliqué les nouvelles conditions d'une future majorité du Gouvernement; j'ai ensuite appris le désir du maréchal de confier le titre de Chancelier à Adolf Hitler et de considérer son parti comme la base fondamentale d'un nouveau gouvernement si, à cette occasion, Adolf Hitler réussissait à unir les nationaux allemands et le Stahlhelm, car il voulait obtenir une base nationale claire. Il est vrai que le Stahlhelm n'était pas un parti parlementaire, mais il avait beaucoup de partisans. Les nationaux allemands, le parti de Hugenberg, constituaient un parti parlementaire.

Nous ne discutâmes pas plus avant ce soir-là. Je dis au fils de Hindenburg qu'il pouvait assurer son père que, sans aucun doute,

j'arriverais à réaliser ces intentions, et le Führer me confia la mission de mener les pourparlers, la semaine suivante, d'une part avec les partis, d'autre part avec le Président du Reich. Il y eut des difficultés ici et là. Je trouvais que...

LE PRÉSIDENT. — L'audience est suspendue pendant dix minutes.

(L'audience est suspendue.)

Dr STAHLER. — Vous traitiez de la question de votre coopération à la nomination de Hitler, au poste de Chancelier du Reich. Voulez-vous continuer ?

ACCUSÉ GÖRING. — J'en étais arrivé à la dernière époque décisive. Les négociations étaient rendues difficiles du fait que le Feldmarschall von Hindenburg, Président du Reich, qui ne connaissait personnellement le Führer que par deux entretiens et qui n'avait pas encore surmonté sa méfiance envers lui, méfiance qui avait été inspirée et nourrie pendant des années sous l'influence de divers milieux, simplement parce qu'il ne le connaissait pas, avait exigé à ce moment de sévères restrictions. De cette manière, donc nous représentions le parti le plus fort, qui avait à endosser devant le peuple la responsabilité des mesures à venir, nous aurions été limités et, comparativement à notre force, faiblement représentés dans ce gouvernement. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'Allemagne était arrivée au point le plus bas de sa décadence : 8.000.000 de sans-travail, tous les programmes avaient fait faillite, plus de confiance dans les partis, une très forte poussée du côté des gauches révolutionnaires, incertitude politique. Des mesures s'imposaient que le peuple attendait de nous, si nous parvenions au Gouvernement, et que nous devions défendre. C'est pourquoi la responsabilité à assumer constituait une très lourde charge en raison des restrictions politiques qui nous étaient imposées.

Première condition : le Président du Reich désirait, quelles que fussent les circonstances, que M. von Papen devint Vice-Chancelier dans ce cabinet. En dehors de sa personnalité sympathique, M. von Papen ne nous apportait rien. Derrière lui, il n'y avait pas de parti. Mais le Président du Reich exigeait, en outre, que M. von Papen assistât aux entretiens que le Führer, après sa nomination, ne manquerait pas d'avoir avec le Président du Reich. Cette exigence fut abandonnée très rapidement, par le Président du Reich lui-même. En second lieu, le Président du Reich exigeait que le ministère des Affaires étrangères, indépendant de tous les partis, fût occupé par M. von Neurath. M. von Neurath, lui non plus, en dehors de ses connaissances et de ses capacités, ne nous apportait rien en fait de pouvoir politique.

En troisième lieu, le poste de président des ministres de Prusse, qui a toujours été dans l'Allemagne d'après guerre le plus important

après celui de Chancelier du Reich, devait également être occupé par M. von Papen. Avant la guerre mondiale, comme on le sait, les postes de Chancelier du Reich et de président des ministres de Prusse étaient toujours confiés à la même personne, pour les raisons précédemment indiquées.

En quatrième lieu, le Président du Reich exigeait que le poste de ministre de la Reichswehr fût également occupé par une personnalité indépendante et par un soldat. Lui-même le choisit, sans aucune collaboration de notre côté, en la personne du général von Blomberg qui, à l'époque, se trouvait à Genève à la Conférence du Désarmement. M. von Blomberg n'était, à ce moment, connu personnellement ni du Führer, ni de moi-même.

Ainsi, les postes les plus importants et les plus décisifs étaient déjà occupés dans le cabinet par des personnalités sur le choix desquelles nous n'avions eu aucune influence. Au cours de la semaine, d'autres exigences furent formulées. On demanda que le ministère des Finances fut occupé par le comte Schwerin-Krosigk; c'était à nouveau un homme sans appui, d'aucun parti politique. Le ministère des communications fut donné à von Eltz. Même chose pour lui. Le chef du Stahlhelm, Seldte, devait faire partie du cabinet. Le Stahlhelm était incontestablement un mouvement important, mais sans caractère politique, et qui n'était pas représenté par un seul député au Reichstag.

En dernier lieu restait, en tant que véritable parti politique, le parti des nationaux allemands avec 36 voix, notre seul allié parlementaire, si je puis m'exprimer ainsi. Même là aussi, de grandes exigences furent formulées qui n'étaient nullement en rapport avec l'étroitesse de ce parti.

Bien que nous fussions le parti le plus fort à ce moment-là, avec 232 sièges, nous reçûmes finalement, si mes souvenirs sont exacts, le poste de Chancelier du Reich évidemment. Le Dr Frick entra au cabinet comme ministre de l'Intérieur; j'y entrai à mon tour en troisième lieu, d'abord avec la charge d'un commissariat du Reich à l'Aviation, un tout petit département au bas de la hiérarchie, une partie de la petite section Aviation existant au ministère des Communications. Mais je réussis à conserver ma charge de ministre de l'Intérieur de Prusse, donc du pays le plus important de l'Allemagne, car la Prusse était, à ce moment, la base de départ de la prise du pouvoir intérieur. C'était donc une affaire particulièrement difficile. Au dernier moment, la formation de ce cabinet fut menacée d'un échec par deux facteurs: le Führer avait demandé formellement que, peu après la nomination du nouveau cabinet, on procédât à de nouvelles élections au Reichstag. Il comptait bien que le Parti serait considérablement renforcé de ce fait et qu'ainsi il serait possible qu'il représentât, à lui tout

seul, la majorité et pût ainsi former la plate-forme gouvernementale sur le plan parlementaire. Hugenberg nous manifesta une opposition absolue en tant que chef des nationaux allemands; il savait que son parti disparaîtrait peu ou prou au cours de ces élections. Cinq minutes encore avant sa formation, le cabinet était encore en danger de ne pouvoir se constituer de ce fait. On doit au pur hasard le fait que le Président du Reich fit prêter serment aux nouveaux ministres: le cabinet était formé.

Le second danger était représenté par von Schleicher qui, par l'entremise de son homme de confiance, nous avait adressé le dimanche, au Führer et à moi-même, la proposition suivante: il voulait insister sur le fait que le Président du Reich n'était pas un facteur sûr pour le nouveau Gouvernement. Il était plus opportun, puisqu'il avait donné sa démission la veille, qu'il marchât avec nous, fit une coalition Reichswehr-NSDAP, et qu'on formât sur des bases qui n'avaient rien de parlementaires, un gouvernement nouveau. Le Führer, reconnaissant à juste titre que c'était impossible et que ses intentions n'étaient pas honnêtes, refusa.

Lorsque M. von Blomberg arriva à la gare, venant de Genève, le lundi matin, il reçut deux ordres, le premier de M. von Hammerstein, chef de l'État-Major de l'Armée et son supérieur, lui enjoignant de se rendre immédiatement chez lui, et le second, de Hindenburg, son Commandant en chef, lui demandant de se présenter chez lui également.

On était menacé à ce moment, ce que très peu de gens savaient, d'un putsch Schleicher-Hammerstein, avec la garnison de Potsdam. J'ai attiré l'attention du Président du Reich von Hindenburg, le dimanche soir, sur le fait que je viens d'indiquer, et c'est la raison pour laquelle M. von Blomberg fut nommé, deux heures avant la formation du reste du cabinet, au poste de ministre de la Guerre ou, plus exactement, de la Reichswehr, afin d'éviter toute usurpation de pouvoir de la part de la Reichswehr. A 11 heures du matin, le 30 janvier, le cabinet était formé et Hitler était nommé Chancelier du Reich.

Dr STAHLER. — D'après vous, le Parti a donc accédé légalement au pouvoir?

ACCUSÉ GÖRING. — Naturellement, le Parti a accédé d'une manière parfaitement légale au pouvoir car, d'après la Constitution, il a été appelé par le Président du Reich; aux termes des lois en vigueur, il aurait même dû l'être bien avant. Il n'a obtenu sa puissance et n'a accédé au pouvoir que par le jeu des élections normales et des lois électorales alors existantes.

Dr STAHLER. — Quelles mesures prit-on pour fortifier le pouvoir après la nomination de Hitler?

ACCUSÉ GÖRING. — Il va de soi que, pour nous, si nous obtenions le pouvoir, nous étions décidés à le garder dans tous les cas et à tout prix. Nous ne voulions pas le gouvernement pour le pouvoir lui-même mais nous voulions le gouvernement et le pouvoir pour libérer l'Allemagne et la rendre grande. Nous ne voulions plus laisser cela au seul jeu du hasard, des élections et des majorités parlementaires, mais nous voulions mener à bien cette tâche pour laquelle nous considérions que nous avions été appelés.

Pour affermir ce pouvoir, il était nécessaire de transformer les rapports des pouvoirs politiques. Ce résultat fut acquis de telle sorte que, peu après la prise de pouvoir dans le Reich et en Prusse, les autres pays suivirent automatiquement, et que des gouvernements nationaux-socialistes plus ou moins forts furent formés partout. Puis, comme il est de coutume partout, les fonctionnaires politiques qui, d'après la Constitution du Reich, pouvaient être mis à la disposition, c'est-à-dire révoqués, devaient être remplacés dès lors par des hommes appartenant au parti le plus fort.

A propos de cette légalité, c'est-à-dire à propos du fait que nous avons légalement pris possession du pouvoir, je voudrais souligner tout particulièrement deux moments :

En premier lieu, entre 1925 et 1932, pas moins de trente élections au Reichstag, au Landtag et à la Présidence eurent lieu en Allemagne. Pour une seule élection au Reichstag, 37 partis avaient présenté des candidats ; voilà qui explique la constitution d'une coalition qui établit le soi-disant gouvernement de la majorité et la constitution d'une autre coalition qui forme l'opposition, chacune avec des points de vue entièrement différents. Je me souviens d'une opposition formée principalement de communistes et de nationaux-socialistes, par exemple, et du fait qu'un petit parti ayant huit députés pouvait faire pencher la balance ; au cours de deux lectures d'une loi — une loi d'importance capitale avait trois lectures — il votait contre le Gouvernement et pouvait alors s'assurer des avantages politiques et matériels substantiels, pour passer à la loi de passer à sa troisième et décisive lecture. Voilà encore un exemple qui donne une idée de la situation.

La seconde chose que je voudrais tout particulièrement souligner, en ce qui concerne la légalité de notre prise du pouvoir, est la suivante : si en Allemagne le système démocratique des élections anglaises ou américaines avait été en vigueur, le parti national-socialiste allemand aurait déjà obtenu, sans exception, tous les sièges du Reichstag dès 1931 et ce, tout à fait légalement, car dans tous les arrondissements d'Allemagne, dès 1931 déjà, ou au plus tard début 1932, le parti national-socialiste était le plus fort ; c'est-à-dire que d'après le système des élections anglaises et américaines, tous les autres partis plus faibles auraient été balayés et

nous n'aurions eu exclusivement à partir de ce moment que des nationaux-socialistes dans le Reich, d'une façon parfaitement légale, en vertu des principes démocratiques des deux plus grandes démocraties.

Comme il est de coutume dans d'autres pays, lorsqu'une nouvelle répartition des forces a lieu entre les partis politiques, nous avons dû changer les titulaires des différentes fonctions principales. A côté des ministres, il y avait principalement — je prends la Prusse comme exemple — les présidents des provinces, les présidents des districts administratifs, les présidents de Police, les conseillers généraux et je crois également que les directeurs ministériels et les procureurs généraux étaient des fonctionnaires politiques. Voilà donc tracé en gros le cercle des postes qui furent occupés à l'occasion du revirement politique et qui avaient autrefois été partagés entre les partis de la majorité. Mais, à l'inverse de ce qui s'est passé dans d'autres pays, nous ne sommes pas descendus jusqu'au facteur. Nous avons opéré ces mutations et ces changements, mais uniquement dans les fonctions importantes.

Malgré cela, nous avons d'abord fait très peu de choses en ce sens. En premier lieu, j'ai prié M. von Papen et ai exigé de lui qu'il me laissât le poste de président des ministres de Prusse, car du fait qu'il n'avait pas de parti derrière lui, il ne pouvait guère entreprendre ces mutations; il n'y avait que moi ou l'un de nous qui pût y procéder. Nous sommes tout de suite tombés d'accord. A la suite de cela, j'installai des nationaux-socialistes dans une partie, relativement faible, des postes de président des provinces de Prusse. J'ai été très généreux et pendant quelques semaines j'ai même laissé des sociaux-démocrates en fonction. J'occupai quelques postes importants de provinces avec des personnalités catholiques qui étaient plus près du parti du centre que nous. Mais lentement et peu à peu, au cours des années, il ne pouvait naturellement pas en être autrement, ces fonctions furent occupées par des nationaux-socialistes, pour autant qu'il s'agissait des présidents généraux, qui correspondaient déjà au cadre des Gaue politiques. Jusqu'à la fin, les chefs de districts restèrent pour partie nationaux-socialistes, pour partie simples fonctionnaires. La même remarque vaut pour les conseillers généraux.

Quant aux présidents de Police, je voudrais expliquer au Tribunal qu'ils n'avaient tout d'abord rien à voir avec la Gestapo. Le président de Police était, dans les grandes villes, ce qu'était le conseiller général à la campagne, du moins en partie. Jusqu'à la prise du pouvoir, ces postes de présidents de Police ont été occupés par des membres des partis les plus importants. Je trouvais donc des sociaux-démocrates en fonction qui, avec la meilleure volonté, n'auraient pu continuer indéfiniment à rester nos adversaires: c'eût

été absurde; j'ai dû faire occuper ces postes en partie par des nationaux-socialistes, mais en partie également par des gens qui n'avaient rien à voir avec notre Parti. Je rappelle que le poste le plus important de Police de tout le Reich, celui de Berlin, était occupé par l'amiral von Levetzow qui n'appartenait pas au Parti. Quelques-uns de ces postes furent occupés par d'anciens chefs SA.

Vint alors le renforcement du pouvoir auquel nous tenions énormément, car il devait être la base de notre travail ultérieur et nous donner une influence plus forte dans le Cabinet du Reich. De nouveaux nationaux-socialistes furent nommés ministres; de nouveaux ministères furent créés; toute une série de lois fondamentales nouvelles fut votée. Quiconque s'était occupé un tant soit peu de la situation allemande, que ce soit à l'étranger ou à l'intérieur, savait très bien qu'il ne pouvait subsister le moindre doute sur le fait que nous devions, aussi vite que possible, en finir avec le parti communiste. C'était une conséquence absolument nécessaire; ce parti devait être interdit. Nous étions convaincus que si le parti communiste, qui était le plus fort après le nôtre, avait obtenu le pouvoir, il n'aurait certainement pas pris de nationaux-socialistes dans son cabinet, ni ne les aurait tolérés nulle part. Nous savions que nous aurions été éliminés d'une manière complètement différente.

Un autre point, dans le renforcement du pouvoir, était l'élimination du Reichstag en tant que Parlement, du moins pendant la durée de la réorganisation, en raison de l'influence croissante qui avait été la sienne jusque là. Nous y parvînmes par le seul fait que nous avions obtenu la majorité absolue aux dernières élections. Nous demandâmes aux anciens partis de se dissoudre d'eux-mêmes, puisqu'ils n'avaient plus de raison d'être et nous avons procédé à la dissolution de ceux qui ne voulaient pas suivre ce conseil. Je veux parler du parti communiste et du parti social-démocrate. En plus de cela, nous voulions satisfaire une vieille aspiration du peuple allemand qui ne consistait pas seulement, comme ç'avait été le cas jusqu'à présent, à former le cadre extérieur d'un Reich, mais à devenir finalement et réellement un Reich uni allemand. L'affermissement de la pensée et de la souveraineté du Reich dans les innombrables pays a servi ce but. S'il était déjà bien difficile autrefois pour un fervent patriote allemand, avant la première guerre mondiale, de vivre en bonne intelligence avec une foule de menus princes, il était plus difficile encore de le faire avec ceux qui avaient pris leur place, car au lieu d'une petite volonté, on trouvait les situations les plus variées liées aux différents partis. Il y avait sur cette base une majorité dans le Reich, une autre en Bavière, une autre en Prusse, une autre encore toute différente dans le pays de Hesse. Il n'était pas possible ainsi d'obtenir la

souveraineté du Reich et de construire un Reich qui connût à nouveau la grandeur.

C'est pour cette raison que j'avais proposé au Führer de dissoudre en fait et d'éliminer les parlements des pays. J'ai commencé en Prusse, avec cette dissolution des parlements qui me paraissaient inutiles car l'idée de souveraineté du Reich excluant la souveraineté des pays, s'était déjà développée auparavant. Je ne pouvais pas comprendre pourquoi tant de pouvoirs différents devaient exister, qui ne faisaient qu'ergoter, se heurter et empêchaient tout travail positif. Cependant, malgré mon violent désir de voir et de créer un Reich fort et uni, j'ai toujours — et il en était de même pour le Führer — demandé qu'à l'intérieur du pays, dans les Gaue allemands, la vie culturelle fût respectée en accord avec la tradition locale. Ce qui signifie que tous les vieux centres de culture comme Munich, Dresde, Weimar, etc., devaient continuer à exister et à être soutenus.

Pour renforcer en outre notre pouvoir, on créa des décrets-lois qui excluaient tout obstacle au progrès: telle sur la base du paragraphe 48, la loi qui abolissait les soi-disant libertés. Le contenu de ces libertés est très discuté. On promulgua la loi sur la protection du peuple et de l'État: cette loi était absolument nécessaire. Dans les années qui précédèrent, on avait interdit beaucoup de choses qui avaient l'apparence d'une activité nationale: mais il était permis de diminuer d'une façon insensée le peuple allemand, l'histoire allemande, l'État allemand et tous les symboles qui étaient sacrés pour un patriote et qui n'étaient protégés d'aucune façon.

Sous le signe de cette coordination, de cette Gleichschaltung, qui prit naissance à cette époque, on vit se développer des activités inutiles et excessives. C'était normal, car après la prise du pouvoir, tout le mouvement se développa d'une façon révolutionnaire, non pas dans l'esprit d'une révolution telle que la Révolution française ou la grande Révolution bolchevique, c'est-à-dire dans le sens des grandes luttes, des effusions de sang et des tribunaux révolutionnaires qui assassinèrent des centaines de milliers d'hommes, mais tout de même dans le sens accusé de l'unification de l'État, le Parti et le national-socialisme servant de principes de base et d'évolution.

Cette coordination, cette Gleichschaltung, dont je viens de parler, touche absolument à tout, mais lors de grandes transformations politiques on dépasse quelquefois le but visé. Personnellement, je ne croyais pas nécessaire que tout élément devînt national-socialiste, et si je puis m'exprimer catégoriquement et d'une façon mesquine, que chaque club ou petite organisation eût un président national-socialiste; mais les choses politiques fondamentales et décisives

devaient de plus en plus être le reflet de notre opinion, car c'était une condition absolue de la réorganisation, de l'établissement et du renforcement du Reich.

Une consolidation supplémentaire qui n'intervint qu'après la mort du Président du Reich, von Hindenburg, en 1934, se manifesta par la réunion du chef de l'État et du Chancelier du Reich dans la même personne. Je voudrais préciser à ce sujet que j'ai eu à cette occasion une longue conversation avec le Führer. On discuta d'abord pour savoir si Hitler devait assumer les fonctions de chef d'État, et si je devais prendre moi-même la Chancellerie. Mais, avec le tempérament et le comportement du Führer, il était inconcevable que ce dernier, qui trônait au-dessus des nuages politiques, n'apparût que comme chef d'État. Il était un chef politique dans tout le sens du terme et un chef de gouvernement. Et la pensée de le remplacer par quelqu'un qui ne fût qu'un homme de paille nous apparaissait indigne de la situation.

Le Führer me dit alors que le plus simple consistait à prendre l'exemple des États-Unis d'Amérique, où le chef de l'État est également chef du Gouvernement. Et, à l'exemple des États-Unis, nous avons réuni, après l'avoir expressément déclaré, les fonctions de chef de l'État et de chef du Gouvernement: Hitler devint alors le Führer du peuple allemand et le Chancelier du Reich allemand.

Qu'il devint automatiquement de ce fait Commandant suprême de la Wehrmacht était, d'après la constitution en vigueur et également d'après l'ancienne constitution, une chose tout à fait naturelle, comme c'était également le cas dans d'autres États.

Voilà les grandes lignes de cette évolution, abstraction faite de développements ultérieurs qui auront à être traités lors de ma déposition, par exemple l'établissement des pouvoirs de Police, élément fondamental de la consolidation du pouvoir, etc.

Voici ma conclusion :

D'abord, il est exact — je ne puis cependant parler que pour moi-même — que j'ai tout fait, tout ce qui était en mon pouvoir personnel, pour renforcer le mouvement national-socialiste, pour lui donner de l'ampleur; j'ai travaillé inlassablement pour que ce mouvement obtienne le pouvoir à tout prix et l'obtienne seul.

En second lieu, j'ai tout mis en œuvre pour faire obtenir au Führer le poste de Chancelier du Reich qui lui était dû.

En troisième lieu, quand j'examine mes actes, je crois que je n'ai rien laissé de côté pour renforcer notre pouvoir afin qu'il n'eût pas à plier devant les circonstances du jeu politique ou des entreprises de force. Au contraire, dans la campagne de réorganisation, notre parti devait devenir le seul facteur de puissance qui, comme nous l'espérions, devait conduire et conduisit en effet le Reich à un grand développement.

Dr STAHLER. — Quelles fonctions avez-vous occupées après la prise du pouvoir ?

ACCUSÉ GÖRING. — J'ai d'abord été président du Reichstag ; je l'étais déjà avant et je le restai jusqu'à la fin. Dans le Cabinet du Reich, j'obtins d'abord le poste de ministre et Commissaire du Reich à l'Aviation — et non à la Luftwaffe. Je voudrais ajouter, entre parenthèses, que dès le début je savais que nous devrions construire une Luftwaffe. En Prusse, j'obtins le poste de ministre de l'Intérieur de Prusse, auquel s'ajouta, le 20 avril 1933, celui de président des ministres de Prusse. Le commissariat à l'Aviation devint très rapidement le ministère de l'Aviation, dès mars 1933. S'y ajoutèrent quelques autres fonctions très peu importantes telles que président du Conseil d'État, mais ce qui importait à cette époque c'étaient les deux fonctions de président des ministres de Prusse et ministre de l'Aviation. Dès le début de 1934, j'abandonnai au ministre de l'Intérieur du Reich le ministère de l'Intérieur de Prusse. C'était un renforcement du pouvoir et la base essentielle d'un gouvernement normal du Reich : les ministères de Prusse devaient être réunis avec ceux du Reich entre les mains des mêmes personnes. Ce n'est qu'ainsi que les ministres du Reich pouvaient recevoir les informations pratiques sur le travail politique journalier et sur le travail des différents départements. Cette concentration seule offrait cette possibilité.

Dr STAHLER. — En votre qualité de ministre de l'Intérieur de Prusse, vous aviez créé la Gestapo et les camps de concentration dont il a été si souvent question ici ? Quand et dans quel but ces organismes furent-ils créés ?

ACCUSÉ GÖRING. — J'ai indiqué tout à l'heure que, pour renforcer le pouvoir, la première condition était de renouveler cet instrument qui, de tous temps et dans tous les États, a été l'instrument du pouvoir intérieur, à savoir : la Police.

Il n'y avait pas de police du Reich, mais uniquement des polices des pays. La plus importante était la police de Prusse. Les politiciens qui nous avaient précédés et les anciens partis avaient déjà noyauté cette police avec leurs créatures, suivant leurs opinions politiques. J'ai cité les postes influents de président de police, de chefs principaux de la police, des services de police qui avaient été pourvus de cette manière.

Dans les services extérieurs, je trouvai donc encore nos adversaires les plus acharnés qui, nantis de leurs pouvoirs de police, nous avaient toujours combattus. Un changement presque insensible avait eu lieu avant moi, au moment où le gouvernement social-démocrate de Braun-Severing céda le pas au gouvernement de von Papen. A ce moment, les adversaires les plus acharnés avaient été éliminés de cette police. Toutefois, les postes les plus importants étaient

encore occupés par des adversaires politiques absolus. Je ne pouvais donc pas m'attendre à ce que ceux qui, hier encore, avaient voulu avec une particulière énergie se servir de la police contre nous, fussent aujourd'hui disposés à servir le nouvel État avec la même loyauté.

Avant notre époque, il y avait également une police politique en Prusse. C'était le service de police Ia. Son travail consistait à surveiller et combattre le national-socialisme et pour partie également le communisme. J'aurais donc pu mettre de nouveaux agents dans cette police politique et lui laisser sa vieille dénomination. Mais la situation était devenue différente du fait de la prise du pouvoir car, à l'époque, comme je l'ai déjà dit, le parti communiste était extraordinairement fort. Il avait plus de 6.000.000 d'électeurs et possédait dans ses unités du Front Rouge un instrument de pouvoir révolutionnaire au premier chef. Il était très naturel pour le parti communiste de penser que si nous restions plus longtemps au pouvoir, il finirait par perdre le sien. Le danger était là. Il faut se reporter à cette époque de tension politique, d'atmosphère de conflits créée par les partis adverses; tout cela pouvait mener à des attaques révolutionnaires du parti communiste, d'autant plus que, même après la prise du pouvoir, les meurtres et les assassinats politiques de nationaux-socialistes et d'agents de police ne cessèrent pas. Ils s'accrurent même. Et les informations que je recevais étaient telles que je redoutais au plus haut point un mouvement soudain dans ce sens. Je ne pouvais donc pas lutter contre ce danger, avec l'organisme tel qu'il existait. Je n'avais pas besoin d'une police politique sûre seulement dans les services centraux, mais également dans les différentes branches externes. Il me fallait aussi développer cet instrument. Pour déterminer dès le début que la tâche de cette police était la sécurité de l'État, je l'appelai: Police secrète d'État et créai au même moment différentes branches dans cette police. J'y pris bon nombre de fonctionnaires éloignés de la politique et uniquement pour leur connaissances techniques; au début, je choisis très peu de fonctionnaires provenant du Parti, m'attachant d'abord à leur expérience professionnelle.

Je voulais également que cette police s'occupât exclusivement de la sécurité de l'État et de la surveillance des ennemis de l'État. Le chef de cette police, que j'avais en vue, n'était pas non plus membre du Parti, mais il provenait de l'ancienne police. Il s'y trouvait déjà. C'était l'ancien Oberregierungsrat et, plus tard, conseiller ministériel Diels. De même, les principaux chefs de la Gestapo étaient des fonctionnaires qui n'appartenaient pas au Parti. Ultérieurement, évidemment, les éléments du Parti y vinrent de plus en plus nombreux. Leur mission consistait en premier lieu à mettre sur pied aussi vite que possible les moyens de sécurité contre toute action de la gauche. Je savais — ce qui fut confirmé

plus tard — que la Maison des communistes à Berlin, le « Liebknecht-Haus » était extrêmement fortifiée et contenait beaucoup d'armes. Nous avons également découvert à ce moment des relations entre la Représentation commerciale russe et le parti communiste allemand. Bien que j'aie d'un coup arrêté des milliers de fonctionnaires communistes, afin de parer dès le début au danger immédiat, le danger lui-même n'était en aucune façon conjuré. Il fallait agir contre le réseau des associations secrètes et les tenir constamment en observation; pour cela il fallait qu'une police fut spécialisée.

Le parti social-démocrate, du moins en ce qui concernait ses membres, ne me semblait pas, de loin, aussi dangereux; mais, évidemment, il était formé d'adversaires absolus de notre nouvel État. Certains de ses fonctionnaires étaient plus radicaux que d'autres. Les radicaux étaient également surveillés. Tandis que beaucoup d'anciens ministres ou hauts fonctionnaires sociaux-démocrates étaient simplement révoqués et obtenaient une pension de retraite, sans avoir jamais été inquiétés, il y avait d'autres fonctionnaires du parti social-démocrate qu'il fallait surveiller très étroitement. C'est ainsi que la Police secrète d'État a été créée par mes soins, d'abord en Prusse, car les autres États n'étaient pas sous mon contrôle à cette époque.

L'organisation de l'autre police importe peu ici, je crois.

Dr STAHLER. — Les camps de concentration?

ACCUSÉ GÖRING. — Quand le besoin se fit sentir de créer de l'ordre avant tout et de supprimer les plus dangereux éléments de désordre dirigés contre nous dans le nouvel État, je pris la décision d'arrêter par surprise les fonctionnaires et chefs communistes. Je fis dresser une liste et je savais qu'en n'arrêtant que les plus importants et les plus dangereux, cela représenterait quand même plusieurs milliers, car il n'était pas seulement nécessaire de saisir les fonctionnaires du parti, mais également ceux des formations du Front Rouge, car les communistes avaient également des associations affiliées.

Ces arrestations eurent lieu pour des raisons de nécessité et de sécurité de notre État. Il s'agissait d'éliminer un danger. Pour cela, une seule possibilité: celle de l'arrestation de protection. Peu importe si on avait déjà prouvé que ces personnes étaient coupables d'une action de haute trahison ou s'il fallait seulement s'y attendre de leur part. Il fallait la prévenir par cette arrestation de protection. Tout cela n'avait rien de nouveau et ce n'était pas une invention nationale-socialiste. De semblables mesures d'arrestations de protection étaient pratiquées auparavant dans l'ancien Reich, en partie contre les communistes et en partie contre nous, les nationaux-socialistes. Les prisons n'étaient pas à notre disposition

dans ce but et je voudrais insister sur le fait qu'il s'agissait là d'un acte politique de défense en vue de la protection de l'État.

C'est pourquoi je prétendais que ces hommes devaient être internés dans des camps — on proposa un ou deux camps à ce moment — parce que je ne pouvais pas savoir combien de temps cette arrestation s'avérerait nécessaire. J'ignorais aussi le nombre des intéressés susceptibles d'être découverts au cours des actions entreprises contre le parti communiste. Lors de l'occupation de la maison Karl Liebknecht, nous avons trouvé tellement d'armes, de matériel et de préparatifs pour une guerre civile, que nous ne pouvions pas encore prévoir les conséquences du développement. J'ai déjà indiqué — et c'est naturel — qu'en ces périodes de tension politique, comme il en existait une entre les deux ailes extrémistes en Allemagne, et au moment où l'âpreté de l'opposition politique entraînait des combats de rues continuels, que la situation pour les internés ne serait en tout cas pas très agréable. J'avais donné des instructions pour que la surveillance fût faite, autant que possible, par les forces de police. Si elles ne devaient pas suffire, des forces auxiliaires devaient alors être demandées. J'ai pris position sur la question des camps de concentration, mais je voudrais faire remarquer que le nom de camp de concentration n'a pas été inventé par nous; il est apparu dans la presse étrangère; nous n'avons fait que le reprendre. L'origine de ce nom relève plutôt de l'Histoire. Fin 1933, dans un livre que je fis d'abord paraître en anglais, sur le désir d'un éditeur anglais, et qui a déjà été produit ici par le Ministère Public, j'ai parlé très ouvertement et donné mon opinion; c'était en 1933. J'insiste; je le dis encore une fois, c'était pour l'étranger, pour les pays de langue anglaise; j'ai dit la phrase suivante :

« Naturellement, au début, il y eut des excès. Ça et là, naturellement, des innocents furent touchés. Naturellement des brutalités furent exercées et il y eut des actes de cruauté. Mais, comparé à tout ce qui avait eu lieu dans le passé et considérant l'importance de ce qui se passait, cette révolution pour la liberté allemande est la moins sanglante et la plus disciplinée de toutes les révolutions connues dans l'Histoire. »

Dr STAHMER. — Avez-vous surveillé le traitement des prisonniers ?

ACCUSÉ GÖRING. — Naturellement, j'ai donné des instructions pour que de telles choses soient supprimées. Cela a plus ou moins eu lieu, évidemment, je viens de le dire. J'ai toujours indiqué que ces faits ne devaient pas avoir lieu, parce que je voulais qu'une partie de ces hommes fût gagnée à notre cause.

Dr STAHMER. — Avez-vous agi, lorsque vous avez eu connaissance de ces excès ?

ACCUSÉ GÖRING. — Je ne me suis occupé des camps de concentration que jusqu'au printemps 1934 ; il y en avait deux ou trois en Prusse. Le témoin Körner a déjà mentionné le cas de Thälmann. Je voudrais en parler brièvement car c'est le plus important, étant donné que Thälmann était le chef du parti communiste. Je ne puis plus indiquer aujourd'hui qui m'a fait remarquer que Thälmann avait été frappé. Sans avoir été informé par la voie hiérarchique et par les services compétents je l'ai fait venir immédiatement chez moi, dans mon bureau, et je l'ai questionné en détail. Il m'a dit qu'au début surtout, il avait été frappé au cours d'interrogatoires. Comme le témoin qui assistait à l'entretien l'a déjà dit, j'ai alors dit à Thälmann que je le regrettais et j'ai même ajouté : « Mon cher Thälmann, si vous aviez eu le pouvoir, vous ne m'auriez pas frappé, mais vous m'auriez immédiatement coupé la tête », et il a acquiescé. Je lui ai dit ensuite qu'à l'avenir si quelque acte du même genre se reproduisait contre lui ou contre d'autres, il devrait me le communiquer immédiatement. Je ne pouvais pas être toujours là, mais ce n'était pas par ma volonté que ces actes de cruauté avaient été commis.

Pour expliquer ce cas, qui était un cas typique, je veux insister sur le fait que, plus tard, la femme de Thälmann vint me demander du secours et que j'ai répondu immédiatement à sa lettre. J'ai, à ce moment-là également, et je pourrai le prouver, financièrement aidé des familles d'internés autant qu'il fut nécessaire.

A cette occasion, je voudrais citer les camps de concentration « officieux », dont on a parlé et qui tombent sous le coup du redressement des abus. Tout d'abord, je les ai ignorés ; puis on m'a cité un tel camp dans les environs de Stettin. Il avait été créé par Karpfenstein, ancien Gauleiter de Poméranie. J'ai immédiatement fermé ce camp. Mon avocat se souviendra que, indépendamment de moi, il a reçu à ce sujet, pendant le Procès, des renseignements d'un interné que je ne connaissais pas du tout. J'ai fait poursuivre par le procureur général les coupables qui s'étaient permis des actes de cruauté et les ai fait traduire devant un tribunal, ce qui peut être prouvé. Karpfenstein fut expulsé du Parti.

Un second camp fut découvert à Breslau ; il avait été créé par Heines. Je ne sais pas ce qui s'y est passé. En tout cas, c'était un camp que je n'avais pas autorisé. Je l'ai immédiatement fermé, dessous. Heines était un des collaborateurs les plus intimes de Röhm, dont je parlerai ultérieurement.

Autant que je me souviens, je ne puis plus indiquer l'endroit exact des environs de Berlin où existait un autre camp de concentration non autorisé, institué secrètement par le chef des SA de Berlin, Ernst, que j'ai toujours soupçonné d'actes de cruauté. Il a également été fermé et Ernst était l'un de ces personnages troubles

qui furent éliminés lors du putsch de Röhm. Nous avons la possibilité d'interroger des internés des camps de concentration de cette époque — 1933, début 1934 — afin de savoir si, à ce moment, se passait ce qui eut lieu ultérieurement.

Dr STAHLER. — Avez-vous, après la consolidation du pouvoir, libéré beaucoup de prisonniers internés et à quel moment ?

ACCUSÉ GÖRING. — Pour les fêtes de Noël 1933, j'avais ordonné que fussent libérés les cas les moins dangereux ou ceux dont on avait l'impression qu'ils s'étaient adaptés à leur situation nouvelle. Je crois qu'on avait déterminé le chiffre de 5.000. Je répétais ce geste en novembre 1934, avec 2.000 internés. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agissait que de la Prusse. A ce moment, si mes souvenirs sont exacts, mais je ne puis le dire exactement, un camp fut dissous ou du moins provisoirement fermé. C'était à une époque où personne ne soupçonnait que les camps deviendraient l'objet d'une enquête judiciaire internationale.

Dr STAHLER. — Pendant combien de temps avez-vous dirigé la Gestapo et les camps de concentration et jusqu'à quelle date ?

ACCUSÉ GÖRING. — *De facto*, j'exerçai cette direction jusqu'au début de 1934. C'est-à-dire que, jusqu'au début de 1934, Diels en fut le chef ; il m'exposait tout ce qui se passait dans la Gestapo et dans les camps de concentration. Entre temps s'était organisé autour de la Prusse un groupement de la police, du fait que Himmler était devenu le chef de la Police de tous les autres pays d'Allemagne, excepté de la Prusse. Il avait alors, probablement en s'inspirant de mes mesures, créé des Polices secrètes d'État, car les polices étaient encore une question de pays et non pas d'État. Il y avait la police bavaroise, wurtembergeoise, badoise, saxonne, etc. Il était devenu le chef de toutes ces polices et il désirait naturellement diriger la police de Prusse. J'étais à cette époque très content de Diels et, à mon point de vue, je ne voyais pas la nécessité d'apporter un changement.

Ces projets se réalisèrent dès la fin de l'été 1933, peu après que j'eus transmis le ministère de l'Intérieur de Prusse au ministère de l'Intérieur du Reich. En 1934, Himmler intrigua auprès du Führer, après ce précédent, pour qu'il lui permit de prendre en mains la police de Prusse. A cette époque, je ne m'y opposai pas expressément. Cela ne m'était pourtant pas agréable. Je voulais diriger moi-même ma police. Mais lorsque le Führer m'en pria et me dit que ce serait juste et opportun et qu'il était nécessaire de poursuivre dans tout le Reich, l'ennemi de la même façon, je donnai *de facto* la direction à Himmler, qui fit appel lui-même à Heydrich. Mais je la gardai *de jure*, parce qu'on n'avait pas encore institué de police du Reich.

13 mars 46

Le reste de la police, la Police d'État, la police unifiée, ne lui fut pas transmise directement à cette époque parce que cette police, en grande partie, comme je l'expliquerai plus tard, était organisée militairement en Prusse, afin de l'intégrer dans le réarmement ultérieur. Pour cette raison, je ne pouvais pas et ne désirais pas lui donner la police en uniforme, car elle était dressée et instruite par mes soins et sous ma responsabilité, d'après des principes purement militaires, et n'avait rien à voir avec la police directe; je la fis passer, en 1935, dans le cadre de la Wehrmacht.

En 1936, on promulgua la loi de la Police du Reich et, du même coup, on créa le chef de la Police allemande. En vertu de ce texte, la Police fut remise, *de jure* et *de facto*, entre les mains du Reichsführer SS Himmler ou, comme on l'appela, au chef de la Police allemande, ou quelque chose d'approchant.

Dr STAHLER. — Vous avez fait allusion tout à l'heure au putsch de Röhm. Qui était Röhm et de quoi s'agissait-il lors de ce putsch?

ACCUSÉ GÖRING. — Röhm était devenu chef des SA, chef d'État-Major des SA.

LE PRÉSIDENT. — Je crois qu'il est temps de lever l'audience.

(L'audience sera reprise le 14 mars 1946 à 10 heures.)